



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

21

RAPPORT

D'ACTIVITÉ



L'APIJ EST SOUS TUTELLE DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE, ÉRIC DUPOND-MORETTI. LE MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS EST ASSOCIÉ À CETTE TUTELLE.

OPÉRATEUR IMMOBILIER SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'Agence a pour mission de construire, rénover et réhabiliter des palais de justice et des établissements pénitentiaires en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Elle participe, par ses études et expertises, à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires.

Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs, d'urbanistes et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques, financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières jusqu'aux programmations, études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique dans un souci constant de qualité et d'amélioration de ses process.



> © MJ / DICOM

- 4 Éditos
- 6 Faits marquants 2021
- 8 Chiffres clés 2021

01 L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE EN 2021

- P. 12** LES ACTIONS MENÉES
 - 13 Les opérations pénitentiaires et judiciaires : des avancées majeures
 - 14 Le programme de 15 000 places de prison
 - 18 Le développement durable au cœur des préoccupations
 - 22 Focus sur l'opération de l'île de la Cité
 - 24 Focus : l'Agence partie prenante de l'Institut de Maîtrise d'Ouvrage

P. 26 LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

- 28 Les opérations judiciaires livrées
- 33 Les opérations judiciaires en travaux
- 34 Les opérations judiciaires en études

P. 46 LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

- 48 Les opérations pénitentiaires livrées
- 50 Les opérations pénitentiaires en travaux
- 64 Les opérations pénitentiaires en études

02 L'AGENCE

- P. 70** LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE
 - 71 Missions et statut
 - 72 Le conseil d'administration
 - 74 Cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence
 - 76 L'organisation de l'Agence avec sa tutelle

P. 78 L'ORGANISATION DE L'AGENCE

- 79 La direction générale
- 80 L'organigramme
- 82 Les directions de programme et des services experts
- 84 Le secrétariat général

03 LE RAPPORT FINANCIER

- 90 Contexte 2021
- 90 L'exécution du budget
- 92 Liste des sigles utilisés



M. Xavier LEFORT
Président du conseil d'administration



Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2021 et le nombre de délibérations approuvées, 99, dont plus de la moitié a directement concerné les opérations pénitentiaires et judiciaires, prouve l'intense activité de l'Agence.

Le conseil d'administration salue les efforts de l'Agence qui s'est pleinement mobilisée pour tenir les exigences de livraison fixées. La plus exigeante sans doute, celle de la salle des Grands Procès dont les clés ont été remises en juin 2021 en vue de l'ouverture du procès des attentats terroristes de 2015, est aussi la plus emblématique. Mais il convient de signaler également les autres livraisons de palais de justice intervenues cette même année et très attendues localement, à Mont-de-Marsan et à Aix-en-Provence.

Avec près de 80 opérations qui lui sont confiées, l'Agence vit une situation inédite de projets en phase active (chantiers, notifications d'appel d'offres).



Elle n'en oublie pas pour autant de consolider ses domaines d'expertise auprès de sa tutelle, notamment l'accompagnement à la transition énergétique ou le renforcement du contrôle qualité.

Pour répondre à ces enjeux et à l'élargissement de ses champs de compétences, l'APIJ s'est associée à d'autres maîtres d'ouvrage publics en créant en mars 2021, l'Institut de Maîtrise d'Ouvrage Publique (IMOA).

Ce partage de bonnes pratiques entre acteurs du secteur autour de thématiques communes telles que la maîtrise des coûts, la garantie de la qualité et l'écoconception ou encore la performance énergétique ne peut être que bénéfique pour l'Agence.

Depuis novembre 2021, les compétences de l'APIJ se sont élargies par la possibilité de réaliser ses prestations par convention pour l'État, les collectivités

locales ou leurs établissements publics, sous réserve de l'accord du garde des Sceaux et qu'une partie de l'opération réponde au besoin de la Justice.

Le conseil d'administration soutient l'Agence pour relever ses défis qui portent autant sur la réalisation d'opérations pénitentiaires et judiciaires que sur sa capacité à élargir et renforcer ses compétences auprès de sa tutelle.



M. David BARJON
Directeur général de l'APIJ



Dès ma nomination en tant que directeur général de l'Agence et ma prise de fonction en janvier 2022, j'ai pris la mesure de l'étendue et de la complexité du plan de charge de l'Agence. Mais j'ai eu également la fierté de constater l'engagement des équipes opérationnelles et des services transversaux, tournés vers un même objectif : celui de concrétiser les priorités immobilières du ministère de la Justice en faveur de la création de nouvelles places de prison et de la modernisation des palais de justice.

Ainsi, l'annonce du Président de la République en 2017 de construire 15 000 nouvelles places de prison trouve sa pleine réalisation dans les 15 chantiers pénitentiaires en cours dont 11 ont débuté en 2021. Ce sont aujourd'hui 49 opérations pénitentiaires pour lesquelles l'Agence a été mandatée, y compris dès la phase amont de recherches de sites et de concertations publiques. Si les premiers chantiers du programme de 15 000 places avancent donc à un rythme soutenu, la grande

majorité des projets du second volet du programme pénitentiaire consacré aux 8 000 places est également sur les rails. Les concertations ont eu lieu et se poursuivront en 2022, permettant le lancement des appels d'offres tandis que 6 projets pénitentiaires seront attribués au cours de l'année. En parallèle, l'APIJ a également finalisé, en lien avec l'administration pénitentiaire, le nouveau guide de programmation des établissements pénitentiaires.

Je tiens à ce titre, à saluer l'action de ma prédécesseur, Marie-Luce Bousseton qui a su adapter l'organisation fonctionnelle de l'Agence et sa capacité d'intervention de façon à répondre concrètement à cette commande emblématique.

Outre l'investissement sans précédent dans le domaine pénitentiaire, la Chancellerie a également engagé une profonde rénovation de son parc immobilier judiciaire. L'APIJ y a notamment contribué par l'établissement de schémas directeurs, la mise

en œuvre d'études de faisabilité et l'actualisation du programme générique judiciaire. Neuf consultations pour la réalisation des futurs palais de justice ont ainsi été lancées en 2021. Une nouvelle architecture judiciaire se dessine avec, pas moins, de 8 projets lauréats sélectionnés entre 2021 et 2022.

Ces projets pénitentiaires et judiciaires s'associent également à des politiques énergétiques ambitieuses. L'APIJ a accompagné sa tutelle dans la définition des modalités de mise en œuvre de la RE2020 et intègre dans le cadre de la sélection des candidats, des critères visant l'atteinte d'un haut niveau de performance énergétique.

Face à ces multiples impératifs pour préparer les projets immobiliers de demain, je sais pouvoir compter sur la forte implication des agents que je remercie.



> 1 | Ancien centre des jeunes détenus de Fleury-Mérogis © Kamal Khalfi

ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

Janvier

- | Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la future cité judiciaire de Nancy.
- | Démarrage des travaux de rénovation de l'ancien centre de jeunes détenus de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. > 1

- | Lancement de la consultation en Marché Global de Performance (MGP) pour la cour nationale du droit d'asile et le tribunal administratif (Montreuil).

- | Démarrage des travaux de la SAS de Montpellier.
- | Démarrage de la concertation publique pour l'établissement pénitentiaire de Rivesaltes.

- | Démarrage de l'enquête publique pour l'établissement pénitentiaire de Muret.

Février

- | Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice de Toulon.
- | Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour les bâtiments d'enseignement de l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP).

Mars

- | Notification du marché de conception-réalisation pour le centre pénitentiaire de Marseille - Baumettes 3.
- | Démarrage de la concertation publique pour le palais de justice de Nancy.
- | Lancement de la consultation en MGP pour la future cité administrative et judiciaire de Saint-Martin.

Avril

- | Démarrage de la première phase de travaux pour l'extension de la maison d'arrêt de Nîmes.
- | Lancement de la consultation en conception-réalisation pour la prison InSERRE (Innover par des Structures Expérimentales de Responsabilisation et de Réinsertion par l'emploi) d'Arras.
- | Démarrage de l'enquête publique pour l'établissement pénitentiaire du Comtat Venaissin.



> 2 | Salle des Grands Procès © Nicolas Borel

Mai

- | Démarrage de la construction de l'extension de la maison d'arrêt de Basse-Terre.
- | Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension-réhabilitation du palais de justice de Basse-Terre.
- | Livraison du palais de justice de Mont-de-Marsan.
- | Achèvement de la première phase de travaux (réfection de la couverture) du tribunal judiciaire de Fort-de-France.
- | Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice de Cusset.

Juin

- | Livraison du centre pénitentiaire de Lutterbach.
- | Livraison de la salle d'audience des Grands Procès au sein du palais de justice de l'île de la Cité. > 2
- | Livraison du palais de justice d'Aix-en-Provence.
- | Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension du palais de justice de Bobigny.
- | Démarrage des travaux des SAS de Valence, Avignon, Osny et Meaux.



> 3 | Palais de justice historique de Cayenne © Ronan Liétar - Imazone

Juillet/Août

- | Notification du marché de conception-réalisation pour la SAS de Ducos.
- | Fin des travaux de rénovation du palais de justice historique de Cayenne. > 3
- | Démarrage des travaux du centre francilien de sécurité sur le site de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Septembre

- | Lancement de la consultation en MGP pour la cité judiciaire de Cayenne.
- | Lancement de la consultation en conception-réalisation pour le centre pénitentiaire de Muret.
- | Démarrage des travaux de déconstruction des Baumettes historiques. > 4



ACTIVITÉ INSTITUTIONNELLE

Janvier

- | Visite par le garde des Sceaux de la salle d'audience des Grands Procès au sein du palais de justice de l'île de la Cité.

Mars

- | Conseil d'administration de l'APIJ.
- | Co-fondation par l'APIJ de l'Institut de la Maîtrise d'Ouvrage (l'IMO).

Avril

- | Annonce par le Premier ministre accompagné du garde des Sceaux du programme de 8 000 places de prison et bilan du programme de 7 000 places de prison au centre pénitentiaire de Lutterbach.

Juin

- | Conseil d'administration de l'APIJ.

Septembre

- | Conseil d'administration de l'APIJ.
- | Inauguration du palais de justice de Mont-de-Marsan par le garde des Sceaux et la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

Octobre

- | Conseil d'administration de l'APIJ.
- | Conseil d'administration de l'IMO.
- | Visite par le garde des Sceaux du chantier de la structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Caen.

Décembre

- | Conseil d'administration de l'APIJ.
- | Première rencontre des acteurs de l'IMO pour partager les pratiques en matière de performance énergétique et bas carbone.

Octobre

- | Lancement de la consultation en conception-réalisation pour la maison d'arrêt de Rivesaltes.

Novembre/Décembre

- | Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice de Perpignan.
- | Notification du marché global de performance pour la cité administrative et judiciaire de Saint-Martin.
- | Démarrage de la concertation publique pour l'établissement pénitentiaire de Vannes.
- | Démarrage de la concertation publique pour l'établissement pénitentiaire de Nîmes Sud.



> 4 | Déconstruction des Baumettes historiques © Thierry Lavernos



**CHIFFRES
CLÉS**



11

**OPÉRATIONS JUDICIAIRES
EN PHASE OPÉRATIONNELLE**
dont l'opération de réhabilitation
de l'île de la Cité et la construction
de la salle des Grands Procès

12

**OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES
EN PHASE OPÉRATIONNELLE**

9

**CONSULTATIONS
LANCÉES**
pour les opérations judiciaires

13

**OPÉRATIONS JUDICIAIRES
EN ÉTUDES PRÉALABLES
OU SCHÉMA DIRECTEUR**

37

**OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES
EN ÉTUDES PRÉALABLES,
SCHÉMA DIRECTEUR
OU RECHERCHE FONCIÈRE**

15

**CHANTIERS
PÉNITENTIAIRES**
en cours dont 11 lancés en 2021



SOIT

29

**OPÉRATIONS
JUDICIAIRES**



SOIT

49

**OPÉRATIONS
PÉNITENTIAIRES**



99

**DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**



L'ACTIVITÉ

DE L'AGENCE
EN 2021

P. 12

LES ACTIONS MENÉES

- 13 Les opérations pénitentiaires et judiciaires : des avancées majeures
- 14 Le programme de 15 000 places de prison
- 18 Le développement durable au cœur des préoccupations
- 22 Focus sur l'opération de l'île de la Cité
- 24 Focus : l'Agence partie prenante de l'Institut de Maîtrise d'Ouvrage

P. 26

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

- 28 Les opérations judiciaires livrées
- 33 Les opérations judiciaires en travaux
- 34 Les opérations judiciaires en études

P. 46

LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

- 48 Les opérations pénitentiaires livrées
- 50 Les opérations pénitentiaires en travaux
- 64 Les opérations pénitentiaires en études

LES ACTIONS MENÉES

LES OPÉRATIONS

PÉNITENTIAIRES ET JUDICIAIRES : DES AVANCÉES MAJEURES

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES : UNE PHASE INTENSE DE CONSULTATION ET DE SÉLECTION DES PROJETS

6 concours d'architecture ont été lancés en 2021 pour les palais de justice. Ils portent à la fois sur des projets de construction neuve, de création d'extension et de réhabilitation lourde des palais existants. 3 autres appels d'offres ont été lancés en Marché Global de Performance (MGP). En 2022, 7 projets seront sélectionnés.



> Palais de justice de Toulon © Moreau Kusunoki Architectes

9 CONSULTATIONS LANCÉES POUR DES OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN 2021

8 PROJETS LAURÉATS EN 2021 ET 2022

Janvier 2021

- | Appel d'offres en Marché Global de Performance (MGP) pour la cour nationale du droit d'asile et du tribunal administratif (Montreuil)
- | Concours de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice de Nancy
- | Concours de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice de Toulon

Mars 2021

- | Concours de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice de Basse-Terre
- | Appel d'offres en MGP pour la cité administrative et judiciaire de Saint-Martin

Mai 2021

- | Concours de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice de Cusset

Juin 2021

- | Concours de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice de Bobigny

Septembre 2021

- | Appel d'offres en MGP pour la cité judiciaire de Cayenne

Décembre 2021

- | Concours de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice de Perpignan

Décembre 2021

- | Notification du MGP pour la cité administrative et judiciaire de Saint-Martin

Février 2022

- | Sélection du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice de Meaux

Mai 2022

- | Sélection du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice de Toulon

3^e trimestre 2022

- | Sélection du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice de Basse-Terre
- | Notification du MGP pour la cour nationale du droit d'asile et du tribunal administratif (Montreuil)

4^e trimestre 2022

- | Sélection du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice de Cusset
- | Sélection du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice de Nancy
- | Sélection du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice de Bobigny

LE PROGRAMME

DE 15 000 PLACES DE PRISON



> Maison d'arrêt de Troyes-Lavau © Bouygues Bâtiment Nord-Est



> SAS Montpellier © Pierre-Henri Espenon, GCC



> SAS Avignon - Le Pontet © Léon Grosse

11 CHANTIERS LANCÉS

L'année 2021 a permis la mise en œuvre à grande échelle du programme de 15 000 places pénitentiaires supplémentaires, dit « programme 15 000 » sur le terrain, avec le lancement de 11 chantiers pénitentiaires. 15 chantiers pénitentiaires sont ainsi conduits par l'APIJ de manière concomitante, parmi lesquels se trouvent 8 structures d'accompagnement vers la sortie (SAS).

Cette situation opérationnelle totalement inédite pour l'APIJ fait suite à plusieurs années d'études préalables sur ces opérations et soulève de multiples enjeux de terrain. Afin de faire face à ce défi ambitieux, l'Agence a structuré le pilotage

des projets dans un souci d'amélioration continue des pratiques de la Maîtrise d'Ouvrage :

- la qualité est mise au cœur du pilotage des projets par l'APIJ, avec la mise en œuvre d'un schéma de contrôle qualité décliné sur chaque opération et permettant de fixer un niveau d'exigence élevé pour tous les sujets sensibles en exploitation pénitentiaire. Ce volet est particulièrement suivi par la direction de la qualité de la construction de l'APIJ, créée spécifiquement pour répondre aux enjeux de qualité du programme 15 000 ;
- la bonne coordination avec tous les acteurs locaux partenaires du projet est assurée par des contacts réguliers avec les services de l'État, collectivités et riverains dans le cadre de comités

de pilotage ou de réunions spécifiques adaptées au contexte ;

- la gestion contractuelle constitue un axe fort du pilotage des chantiers, en particulier dans le contexte national perturbé par la crise sanitaire et ses conséquences sur les filières d'approvisionnement du BTP ;
- le partage d'expérience interne est fortement renforcé afin de faire bénéficier chaque projet des enseignements tirés des autres opérations ;
- le partenariat avec l'administration pénitentiaire, étroit depuis les toutes premières études initiées par l'APIJ, est poursuivi pendant les phases de chantier afin de faire évoluer les projets en cohérence avec les derniers éléments de doctrine pénitentiaire. Pendant les derniers mois de travaux, l'équipe

de direction du futur établissement est implantée sur le site afin de préparer au mieux son ouverture avec une collaboration quotidienne de l'APIJ.

L'ensemble de ces méthodes, mises en œuvre avec attention par les équipes opérationnelles et les services transverses de l'Agence, doit lui permettre de mieux résister aux aléas importants survenus dans le secteur de la construction depuis 2020, et suivre les objectifs fixés par le Gouvernement pour le programme 15 000. Toutes les expériences tirées de la mise en œuvre du premier volet de ce programme immobilier historique sont d'ores et déjà prises en compte pour le montage de la prochaine vague d'opérations qui viendra achever le programme 15 000.



> Centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan © Élise Robaglia



> Maison d'arrêt de Troyes-Lavau © Groupe 6, WTF/A Architectes Associés



> Centre pénitentiaire de Marseille - Les Baumettes 3 © Groupe 6, WTF/A Architectes Associés

DES CONCERTATIONS ORGANISÉES PARTOUT EN FRANCE

Chaque opération relevant du programme de 15 000 places de prison supplémentaires dit « programme 15 000 » connaît la même série d'étapes, permettant d'aboutir aux travaux puis à une livraison des établissements. Parmi elles, une étape majeure aux enjeux locaux : la concertation publique préalable.

La concertation publique préalable est une procédure organisée en amont d'un projet, d'un plan ou d'un programme susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire. Dans le cadre du programme 15 000, la concertation intervient après

la recherche foncière, qui permet de sélectionner les sites adéquats susceptibles d'accueillir les projets pénitentiaires, et avant l'enquête publique de la procédure de déclaration d'utilité publique.

Cette procédure, premier acte réglementaire concernant ces opérations, est encadrée par le code de l'environnement s'agissant du projet de construction et par le code de l'urbanisme s'agissant de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Elle est organisée sous la responsabilité d'un garant indépendant désigné par la Commission nationale du débat public permettant de garantir transparence de l'information, expression de tous, écoute mutuelle et argumentation à chaque intervention ou prise de position.

Les objectifs de la concertation sont :

- | **informer** le public (habitants, associations...) de manière claire et transparente concernant les données et les enjeux du projet sur le territoire et répondre aux questions ;
- | **recueillir** les observations liées au projet, mais également les propositions visant à l'améliorer ;
- | **appréhender** de manière plus précise les impacts du projet sur son environnement ;
- | **préparer** les prochaines étapes du projet et notamment la phase d'enquête publique.

Les concertations se déroulent généralement durant six semaines, au cours desquelles les éléments d'information sur l'opération sont communiqués aux riverains, au travers

de divers supports (affichages réglementaires, dossiers de concertation et dépliants). Ces supports sont mis à disposition localement en mairies, préfectures et sous-préfectures concernées, accompagnés d'un registre permettant de recueillir directement les observations et questions du public.

L'ensemble de ce dispositif, dont le public est informé par voie de presse, est également disponible de manière dématérialisée sur un site internet dédié à cet effet et sur le site de l'APIJ.

Enfin, des permanences et une réunion publique sont organisées dans les communes concernées afin que le public puisse rencontrer et échanger avec les équipes

de l'APIJ. À ce titre, la réunion publique est un moment de rencontre privilégié entre les représentants du ministère de la Justice, l'administration pénitentiaire, l'APIJ et les citoyens. Elle consiste en une présentation formelle du projet, suivie d'un temps d'échange. Pour assurer une plus grande participation du public dans une période de restrictions sanitaires, l'APIJ retransmet les réunions publiques sur son site internet et sur le site dédié.

À l'issue de ces six semaines, le garant publie, dans un délai d'un mois, son bilan résumant la façon dont la concertation s'est déroulée. Il comporte une synthèse des avis, remarques et questions posées lors de ce processus ainsi qu'une série de préconisations pour la

suite de la concertation jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Ce bilan est rendu public par la Commission nationale du débat public.

L'APIJ publie ensuite, dans un délai de deux mois à compter de la publication du bilan du garant, ses réponses aux demandes de précisions et aux recommandations du garant ainsi que les mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en place afin de tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Des concertations ont ainsi eu lieu partout en France en 2021 et se poursuivront en 2022, en particulier en Île-de-France (Val-de-Marne, Seine-et-Marne, Yvelines, Val-d'Oise), dans le Var et dans le Maine-et-Loire.



> Centre pénitentiaire de Lutterbach © Annie Gozard

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS



➤ École nationale d'Administration pénitentiaire (ENAP) d'Agen © Pascal Aimar



➤ Centre pénitentiaire de Draguignan © Gabrielle Voinot

DES OBJECTIFS AU-DELÀ DE LA RÉGLEMENTATION

Dans une logique d'exemplarité de l'État et d'anticipation de la mise en œuvre de la future réglementation thermique RE2020, l'APIJ fixe des exigences de performance énergétique plus ambitieuses que la réglementation en vigueur :

- **pour les constructions neuves** : 30 à 40 % de réduction de consommation d'énergie par rapport au niveau RT2012, soit le niveau E3 C1 du label E+C- ;
- **pour la rénovation** : au moins 40 % de réduction de consommation d'énergie après travaux, ce qui correspond aux exigences fixées par le décret tertiaire à horizon 2030 ;
- **pour les nouveaux établissements pénitentiaires** : 10 % au moins des consommations d'énergie doivent provenir d'énergies renouvelables (EnR).

Le moteur de calcul RT2012 spécifique aux bâtiments d'hébergement pénitentiaires a été finalisé en 2021, le CSTB l'a ainsi mis à disposition auprès des éditeurs de logiciels.

Pour se préparer à la future RE2020, l'APIJ a systématisé la réalisation d'un calcul d'analyse de cycle de vie pour toutes les nouvelles opérations, en judiciaire comme en pénitentiaire. Une action a également été engagée avec l'administration pénitentiaire pour identifier les domaines d'emploi possibles de matériaux biosourcés et d'énergies renouvelables compatibles avec les contraintes pénitentiaires.

La mission développement durable de l'APIJ a également apporté un appui à la Chancellerie pour la mise en œuvre du décret tertiaire, qui a consisté

à définir une méthode de collecte et d'analyse des consommations énergétiques des palais de justice et établissements pénitentiaires existants, puis à proposer des valeurs seuils de consommations pour ces catégories de bâtiments à implémenter dans les textes de mise en œuvre du décret tertiaire.

DES PROJETS EXIGEANTS EN MATIÈRE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE : LA DÉMARCHE ERC

Outre les exigences fixées de manière transversale pour toutes les opérations dans les programmes génériques, certaines opérations « pilotes » font l'objet d'exigences renforcées traduites dans leurs programmes spécifiques respectifs :

■ l'opération de construction neuve du palais de justice de Nancy exige l'atteinte du niveau BEPOS du label Effinergie, correspondant à une réduction de 40 % des consommations d'énergie par rapport au niveau RT2012, avec en sus une obligation de production d'EnR sur site (panneaux photovoltaïques ou cogénération), ainsi que l'atteinte du niveau 1 du label biosourcé, soit un taux minimal de 18 kg de matériaux biosourcés par m² de surface de plancher ;

■ l'opération de relocalisation du tribunal administratif et de la cour nationale du droit d'asile à Montreuil prévoit pour la partie neuve l'atteinte du niveau 1 du label bâtiment biosourcé, et pour la partie rénovée l'atteinte dès la livraison de l'ambition fixée par le décret tertiaire à horizon 2050, à savoir un gain de 60 % sur la consommation de référence avant travaux.

Par ailleurs, le règlement de consultation de l'opération de construction du nouvel établissement pénitentiaire de Rivesaltes a ouvert la possibilité aux candidats de présenter des variantes permettant de réduire l'empreinte énergétique et carbone des bâtiments via notamment le recours à la géothermie ou à l'énergie solaire, des gisements particulièrement importants ayant été identifiés sur ces deux volets au travers de l'étude des potentiels EnR du site menée en amont de l'opération.

DES EXIGENCES INTÉGRÉES EN AMONT ET EN PHASE CHANTIER

L'atteinte d'une performance énergétique et environnementale nécessite une prise en compte de ces enjeux en amont des opérations. Cela s'est traduit en 2021 par l'évolution des pratiques opérationnelles de l'APIJ avec, notamment :

- l'intégration, dans tous les jurys de concours de maîtrise d'œuvre, d'un architecte ou bureau d'études spécialisé sur les questions énergétiques et environnementales ;
- la systématisation de la réalisation, en amont de chaque opération, d'une étude spécifique de potentiel EnR de site, en vue de rehausser les objectifs de performance, dans le programme de l'opération en cas de gisement particulier identifié sur le site ;
- la mise en place du commissionnement sur les opérations judiciaires, en amont de l'opération. Dans le domaine pénitentiaire, les réflexions en cours sur la mise en œuvre d'une mission spécifique de commissionnement ont conduit à renforcer les marchés d'AMO techniques pour inclure ce volet ;
- le renforcement de l'appui opérationnel par la mission développement durable, à toutes les phases des projets que ce soit dans la relecture des programmes, la définition des objectifs énergétiques et environnementaux

spécifiques à certaines opérations, ou encore lors de la réalisation d'études spécifiques (audits énergétiques, études potentielles bioclimatiques...). Cet accompagnement s'est poursuivi ensuite en phase concours ou en phase études sur des questions spécifiques telles que l'atteinte des objectifs programmatiques en matière de performance énergétique, ou encore de limitation des surchauffes estivales et à la mi-saison.

Par ailleurs, le lancement de nombreux chantiers d'opérations pénitentiaires a conduit à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs du chantier concernant la charte de « chantier vert », tant en termes de réduction des déchets à la source, d'orientation des déchets générés par le chantier vers des filières de recyclage, que de nuisances environnementales.



➤ Palais de justice d'Aix-en-Provence © Romain Bassenne



> Centre pénitentiaire de Draguignan © Gabrielle Voinot

QUELQUES ILLUSTRATIONS D'EXIGENCES ÉNERGÉTIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LES PROJETS PÉNITENTIAIRES EN COURS

Le recours aux énergies renouvelables

Les opérations de Lutterbach, Lavau, Gradignan mettent en œuvre une chaudière bois qui permet de satisfaire largement l'exigence programmatique de recours aux EnR pour couvrir au minimum 10 % des consommations (taux de couverture par EnR de 19 % pour l'opération de Gradignan) ;
 Le centre pénitentiaire de Caen met en œuvre des pompes à chaleur pour l'eau chaude sanitaire ;
 Les SAS de Montpellier et du Mans - Les Croisettes prévoient des panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire.

La gestion de l'eau

De nombreuses opérations mettent en œuvre des solutions techniques vertueuses en matière de gestion des eaux de pluie telles que la maximisation des infiltrations d'eau au niveau de la parcelle via des surfaces végétalisées, ou des noues, couplées à des bassins de rétention lorsque nécessaire. D'autres opérations mettent en œuvre la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts. Ainsi, il est prévu pour les SAS d'Osny et de Meaux une autonomie de 98 %, représentant une économie de 500 m³ d'eau potable par an. Pour l'opération de Gradignan, une autonomie à hauteur de 50 % est annoncée, correspondant à une économie de 430 m³ d'eau par an.

Enfin, on constate sur les opérations de construction neuve pénitentiaires une généralisation des équipe-

ments économes en eau tels que les limiteurs de débit pour les douches, ou robinetteries temporisées, ce qui devrait avoir un impact significatif sur la limitation des consommations d'eau de ces établissements.

La végétalisation

L'effort de végétalisation se traduit dans les opérations pénitentiaires en cours par la mise en œuvre de toitures végétalisées sur les bâtiments hors enceinte (bâtiments d'accueil des familles, locaux du personnel, porte d'entrée principale, etc.). C'est le cas pour l'opération de Gradignan par exemple.

Un soin particulier est demandé dans le choix des essences végétales, de sorte qu'elles soient adaptées au climat et peu allergènes, ainsi qu'aux contraintes de sûreté liées au fonctionnement pénitentiaire.

La limitation des pollutions lumineuses

Le fonctionnement d'un établissement pénitentiaire induit des exigences d'éclairage spécifiques liées à la sécurité de l'établissement, au sein de celui-ci et aux abords directs.

Afin d'éviter ou à défaut de limiter au maximum les nuisances lumineuses aux abords des établissements pénitentiaires construits, l'APIJ fait systématiquement réaliser une étude de pollution lumineuse. Une attention particulière est portée sur le choix de matériels limitant les pollutions lumineuses indirectes (halo lumineux au-dessus de l'infrastructure) et directs (aux abords de l'établissement).

La compensation/la biodiversité

Dans le cadre des études d'impact réalisées pour la construction des établissements pénitentiaires,

un diagnostic faune-flore est réalisé. Dans le cas où des espèces protégées sont détectées, des mesures spécifiques sont prises pour préserver la biodiversité, à la fois dans la phase de réalisation du chantier, mais également au travers de mesures de compensation définies en coordination avec les services de l'État.



> École nationale d'Administration pénitentiaire (ENAP) d'Agen © Pascal Aimar

Quelques exemples illustrent les mesures spécifiques mises en œuvre :

Pour la maison d'arrêt de Draguignan

Un plan de gestion sur le site dit des Nouradons de 58 hectares, à proximité immédiate de la maison d'arrêt, a été mis en place en tant que mesure compensatoire. Il consiste à maintenir des milieux propices aux espèces (faune et flore) impactées par le projet de la maison d'arrêt de Draguignan : tortue d'Hermann, insectes type proserpine, zygène cendrée et criquet hérisson. Et pour la flore, la violette de Jordan et la luzerne agglomérée. Les travaux ont été réalisés par une association spécialisée dans l'insertion sociale et solidaire. Ils ont été encadrés techniquement et écologiquement par l'Office national des forêts (ONF) afin de respecter les objectifs de ce plan de gestion et de réaliser les suivis naturalistes.

Pour la SAS de Montpellier

Il s'agit de restaurer et d'entretenir, sur une surface de 3,35 hectares, des milieux naturels favorables aux espèces protégées impactés par l'opération de la SAS de Montpellier, notamment la zygène cendrée pour les insectes, le seps strié et la couleuvre de Montpellier pour les reptiles, la fauvette mélanocéphale pour l'avifaune. L'ensemble des mesures est détaillé dans un plan de gestion qui sera mis en œuvre au second semestre 2022. Les travaux mécaniques d'ouverture du milieu seront réalisés par l'ONF et les objectifs du plan de gestion ainsi que les suivis naturalistes par un bureau d'études spécialisé.

Pour le centre pénitentiaire de Baie-Mahault

La mesure compensatoire qui sera mise en place au second semestre 2022 prévoit la restauration de zones humides boisées à proximité immédiate de l'aire d'étude sur 25 000 m², soit une surface quasiment 6 fois supérieure à celle impactée (4 300 m²).

FOCUS

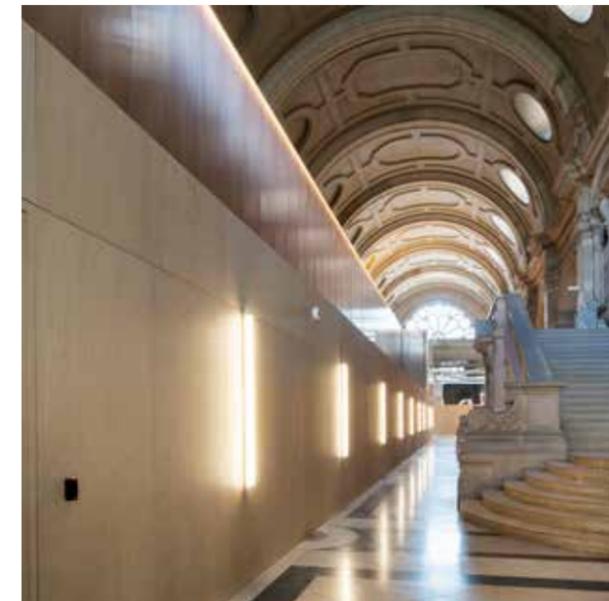
SUR L'OPÉRATION DE L'ÎLE DE LA CITÉ



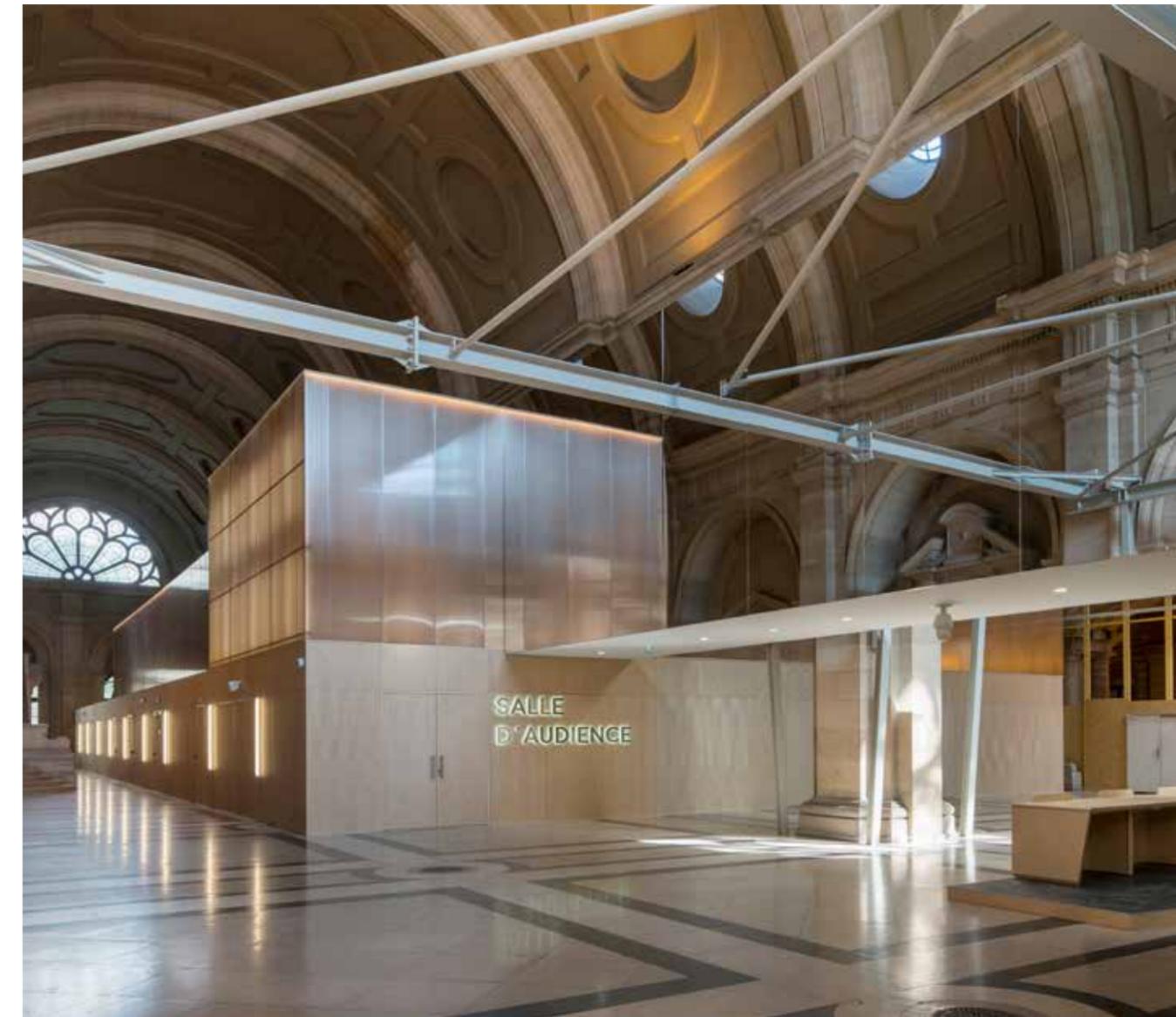
> Palais de justice de l'île de la Cité © Nicolas Borel



> Palais de justice de l'île de la Cité © Annie Gozard



> Salle des Grands Procès © Nicolas Borel



> Salle des Grands Procès © Nicolas Borel

L'année 2020 avait permis aux trois ministères affectataires du site – les ministères de l'Intérieur, de la Culture et de la Justice – de s'accorder sur le calendrier des travaux à réaliser dans le courant des 10 prochaines années, dans le cadre du projet exceptionnel de mise aux normes et de réhabilitation de l'ensemble immobilier du palais de justice historique de Paris.

Cette étroite collaboration s'est poursuivie en 2021, en concertation avec la Cour de cassation, la cour d'appel de Paris, la préfecture de police de Paris et le Centre des monuments nationaux, qui occupent chacun une partie des locaux du palais, et les bases très concrètes de la restructuration du site ont été posées avec le premier chantier d'ampleur

consistant en la réhabilitation des anciens locaux des laboratoires de la police scientifique de Paris, transformés en bureaux afin d'accueillir des magistrats de la Cour de cassation.

En parallèle de ces premiers travaux, un effort considérable des équipes de l'Architecte en chef des monuments historiques (ACMH) et de l'APIJ a été nécessaire afin d'être au rendez-vous de l'échéance calendaire fixée par le plan « France Relance » pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'État. Le maintien du financement obtenu en décembre 2020 pour la restructuration de la première partie du bâtiment 2 – correspondant notamment aux anciens locaux du 36 quai des orfèvres – impliquait en effet que les marchés de travaux correspondants soient

notifiés avant le 31 décembre 2021. Ainsi, c'est un marché de maîtrise d'œuvre spécifique qui a été notifié à l'ACMH en février 2021, et le dossier de consultation des entreprises, fondé sur les études d'avant-projet détaillé, a été transmis aux groupements sélectionnés en septembre 2021. Compte tenu de la complexité de l'opération et de son allotissement en 8 lots de travaux, ces études de conception et la procédure de consultation menées tambour battant ont nécessité une très forte implication des équipes ainsi qu'une vigilance accrue de leur part, afin de concilier l'impératif de maîtrise des coûts avec la qualité attendue pour le projet architectural et technique.

La totalité des espaces du palais affectés au ministère de la Justice étant à ce jour occupée pour les besoins

de l'activité judiciaire, une vaste opération de relogement sera par ailleurs nécessaire afin de libérer les emprises de la première partie du bâtiment 2, pour laquelle les travaux lourds démarreront à l'automne 2022. Cette opération de relogement a fait l'objet de très nombreuses études de la part de l'APIJ dans le courant de l'année passée afin de parvenir à proposer un scénario de relogement optimisé pour les services concernés de la cour d'appel. Une fois ce scénario validé par les Chefs de cour, une large concertation a été menée par l'APIJ auprès des services utilisateurs, en coordination étroite avec les Secrétaires généraux du siège et du parquet, afin de définir les modalités précises dont les espaces devaient être réaménagés afin d'accueillir au mieux les services.

Ce travail dorénavant achevé, place à l'année 2022 qui verra donc :

- | la réalisation d'une opération de relogement d'ampleur, concernant près de 450 personnels de la Cour de cassation, de la cour d'appel de Paris et de l'ordre des avocats au Barreau de Paris, afin de libérer les locaux de la première partie du bâtiment 2 ;
- | la réalisation des travaux préparatoires puis le démarrage des travaux lourds de réhabilitation et de mise aux normes de la première partie du bâtiment 2 ;
- | l'enclenchement des études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment 5.

FOCUS

L'AGENCE PARTIE PRENANTE DE L'INSTITUT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE



> Palais de justice de Saint-Martin © DHA



> École nationale d'Administration pénitentiaire (ENAP) d'Agen © Agence d'architecture - Patrick Arotcharen

La conduite des projets publics s'inscrit dans un environnement de plus en plus complexe, avec des jeux d'acteurs multiples, et connaît de nombreuses évolutions réglementaires. Elle exige, pour les maîtres d'ouvrage de projets publics, de maîtriser un large champ de compétences, aux contours parfois mouvants.

Plusieurs grands maîtres d'ouvrage dans les domaines de l'infrastructure, du bâtiment et de l'aménagement se sont rapprochés dans le courant de l'année 2020, avec la volonté de créer un espace d'échange et de réflexion à destination de l'ensemble des maîtres d'ouvrage de projets d'intérêt public.

Ce travail a conduit à la création de l'Institut de la Maîtrise d'Ouvrage en mars 2021, une association

loi 1901 qui compte aujourd'hui onze membres fondateurs : Réseau de Transport d'Électricité (RTE), la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP), SNCF Réseau, la Société du Grand Paris (SGP), l'Établissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF), l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC), l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD), le Service d'Infrastructure de la Défense (SID), le Département des Hauts-de-Seine (CD 92), le Département des Yvelines (CD78), et l'APIJ.

Les premiers temps d'échange entre ces maîtres d'ouvrage ont permis d'établir un recensement des sujets d'intérêt commun sur lesquels les adhérents entendent se mobiliser en priorité :

il s'agit par exemple du pilotage des coûts et de la maîtrise des contrats, de la démarche BIM (Building Information Modeling), de l'écoconception des ouvrages, ou encore des dispositifs de professionnalisation.

Un premier séminaire de l'Institut de la Maîtrise d'Ouvrage s'est tenu en décembre 2021 pour un partage de pratiques autour de la performance énergétique et du bas carbone. Cette rencontre avait pour objectif de mutualiser les retours d'expérience et réflexions : chacun a pu y présenter un outil ou une stratégie mise en œuvre pour réduire l'impact environnemental de ses ouvrages, qu'il s'agisse de méthodes d'analyse du cycle de vie, d'outil dédié au bilan carbone ou encore de modalités pour répondre

aux objectifs de la réglementation environnementale 2020 (RE2020) pour le bâtiment, et plus largement à ceux des accords de Paris et de la stratégie nationale bas carbone pour les différents ouvrages. L'APIJ a ainsi détaillé les moyens humains mis en œuvre, les audits réalisés sur les établissements pénitentiaires et judiciaires, notamment pour le confort d'été et les exigences programmatiques fixées pour les futurs établissements en vue de la RE2020 (volet énergie et carbone).

D'autres thèmes feront l'objet de partage durant l'année 2022 et ateliers, visites, rencontres, échanges sur l'actualité rythmeront le travail de l'association. Le cercle des membres de l'association pourra s'élargir à d'autres maîtres d'ouvrage d'intérêt général.



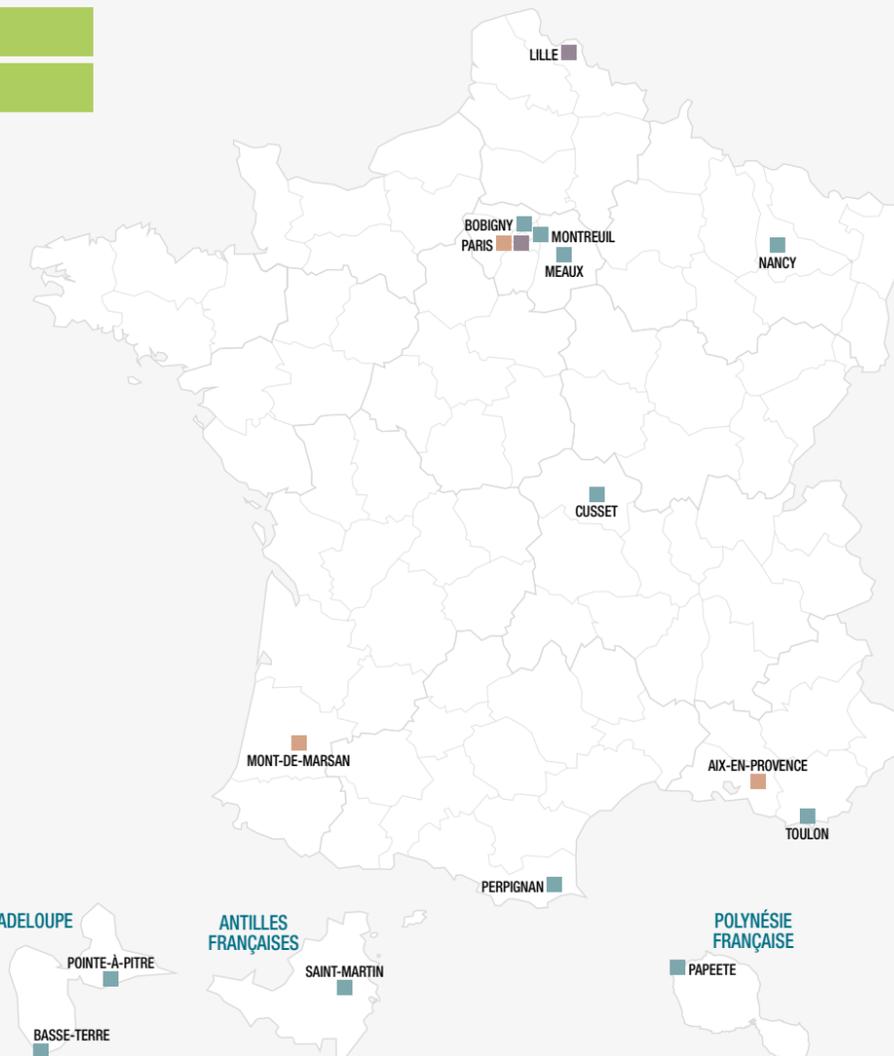
> Palais de justice d'Aix-en-Provence © Romain Bassenne

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

IMPLANTATION DES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

9 AUTRES SITES JUDICIAIRES SONT ÉGALEMENT EN ÉTUDES PRÉALABLES OU SCHÉMAS DIRECTEURS :

- Schéma directeur d'Aix-en-Provence
- Schéma directeur de Colmar
- Schéma directeur de Douai
- Schéma directeur d'Île-de-France (Créteil, Nanterre, Évry)
- Lons-le-Saunier
- Schéma directeur de Marseille
- Mayotte



> Palais de justice d'Aix-en-Provence © Romain Bassenne

P. 28  OPÉRATIONS JUDICIAIRES LIVRÉES
 28 Paris (salle des Grands Procès)
 30 Mont-de-Marsan
 31 Aix-en-Provence
 32 Cayenne

P. 33  OPÉRATION JUDICIAIRE EN TRAVAUX
 33 Lille

P. 34  OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN ÉTUDES
 34 Basse-Terre
 35 Fort-de-France
 36 Perpignan
 37 Meaux
 38 Montreuil
 39 Saint-Martin
 40 Nancy
 41 Bobigny
 42 Papeete
 43 Pointe-à-Pitre
 44 Cayenne
 44 Saint-Laurent-du-Maroni
 45 Cusset
 45 Toulon

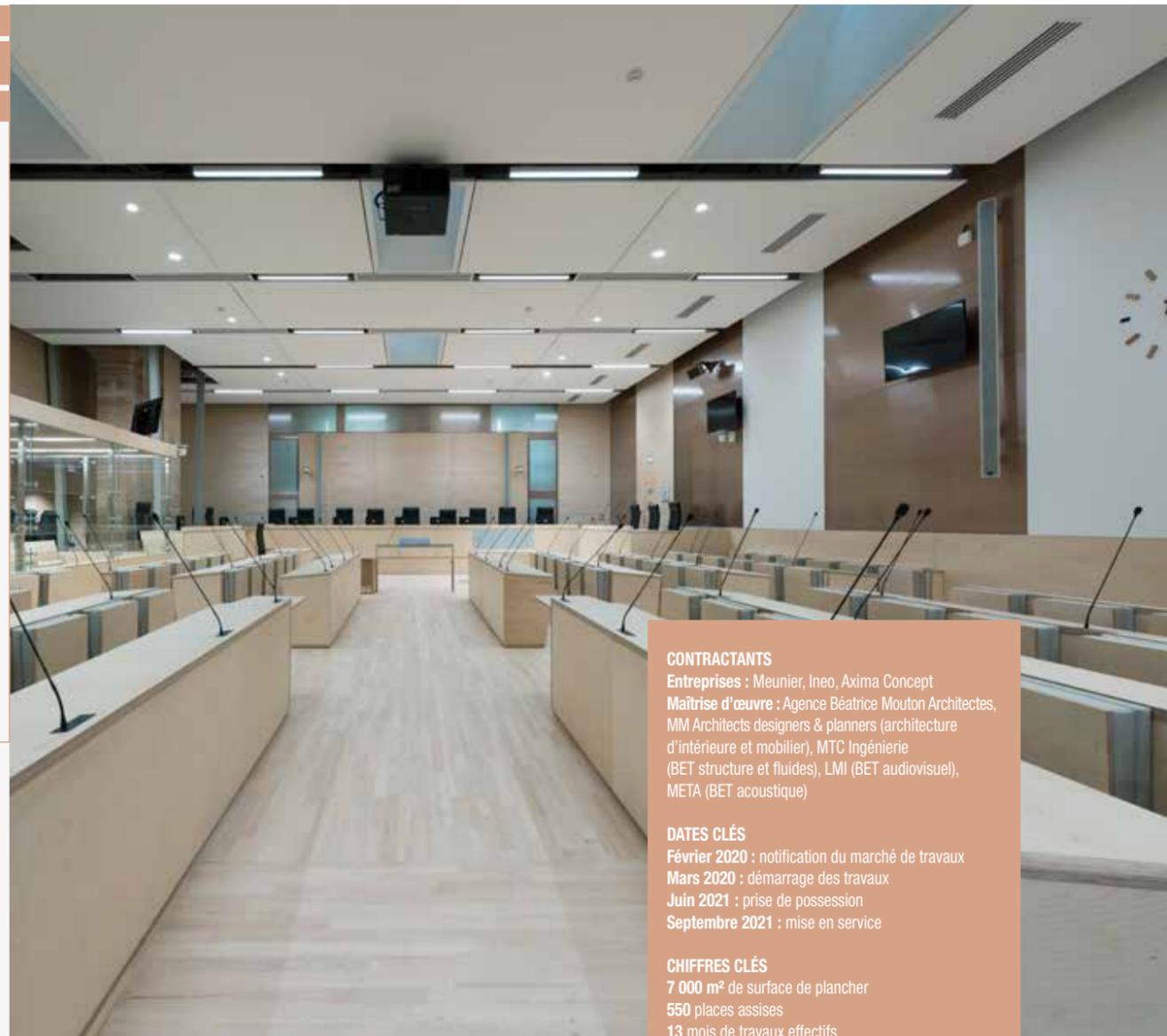
PALAIS DE JUSTICE DE
L'ÎLE DE LA CITÉ
SALLE DES GRANDS PROCÈS
PARIS (75)

Le ministère de la Justice a décidé de construire une salle d'audience provisoire au sein de la salle des pas perdus du palais de justice historique de Paris pour le procès des attentats du 13 novembre 2015, du fait du nombre exceptionnel de parties civiles (1 800).

Cette salle de 750 m², destinée à accueillir plus de 500 personnes, et associée à un système de retransmission des débats dans différentes salles d'audience du palais, a été construite dans un délai record de 13 mois de travaux.

Ce dispositif hors normes mis en œuvre dans un temps très contraint a nécessité de définir un programme sur-mesure en collaboration étroite avec la cour d'appel, la chancellerie, les services de sécurité et de sûreté, la gendarmerie et la police mais aussi avec l'Architecte en chef des monuments historiques eu égard au patrimoine d'exception du palais de justice historique.

Ainsi, outre l'impératif de haute sécurité, d'accueil optimal et respectueux de tous les publics, la conception même de la salle a été pensée pour prendre en compte le caractère emblématique du lieu dans lequel se tient le procès qui a ouvert en septembre 2021.

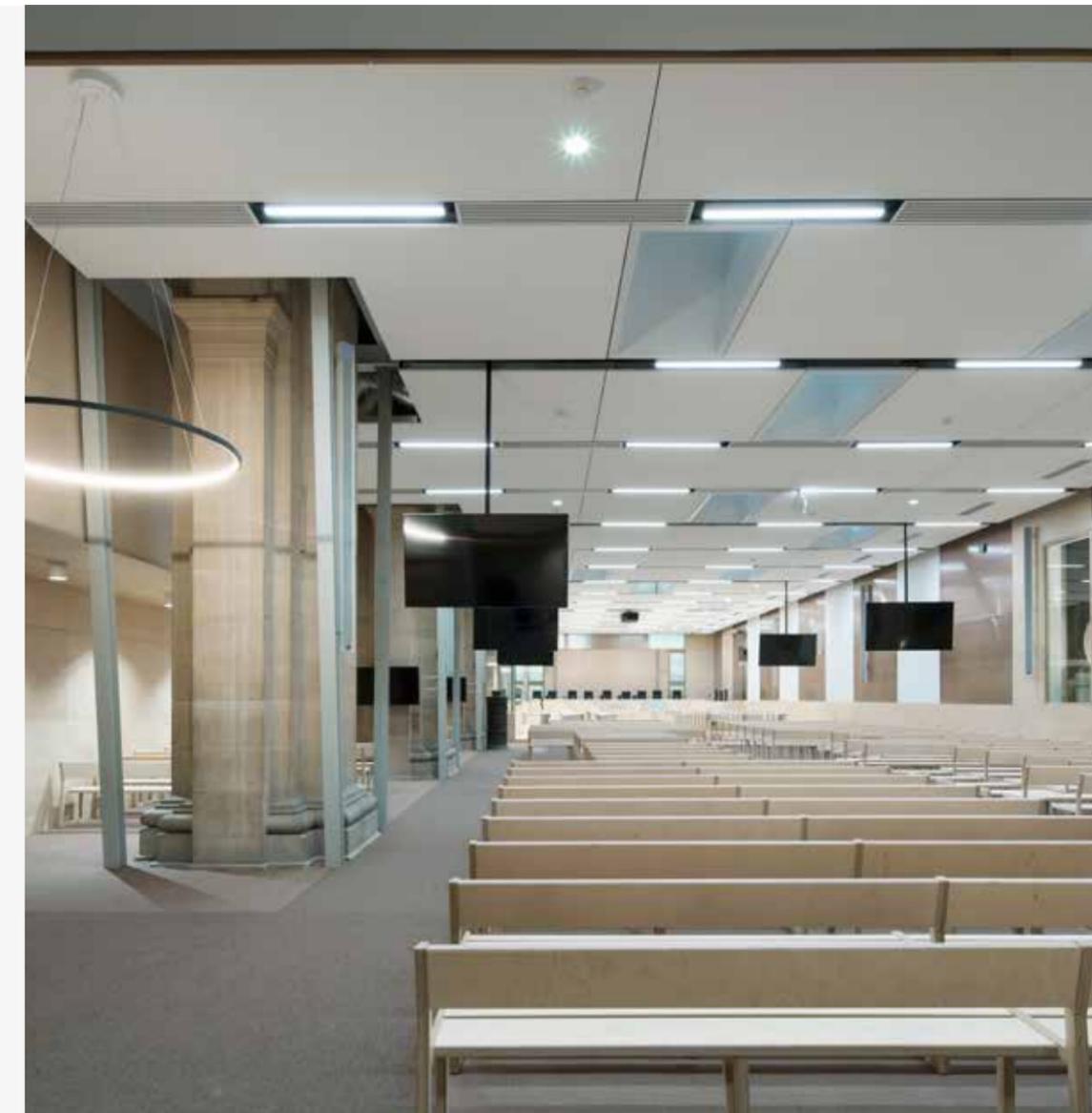


CONTRACTANTS
Entreprises : Meunier, Ineo, Axima Concept
Maîtrise d'œuvre : Agence Béatrice Mouton Architectes, MM Architects designers & planners (architecture d'intérieure et mobilier), MTC Ingénierie (BET structure et fluides), LMI (BET audiovisuel), META (BET acoustique)

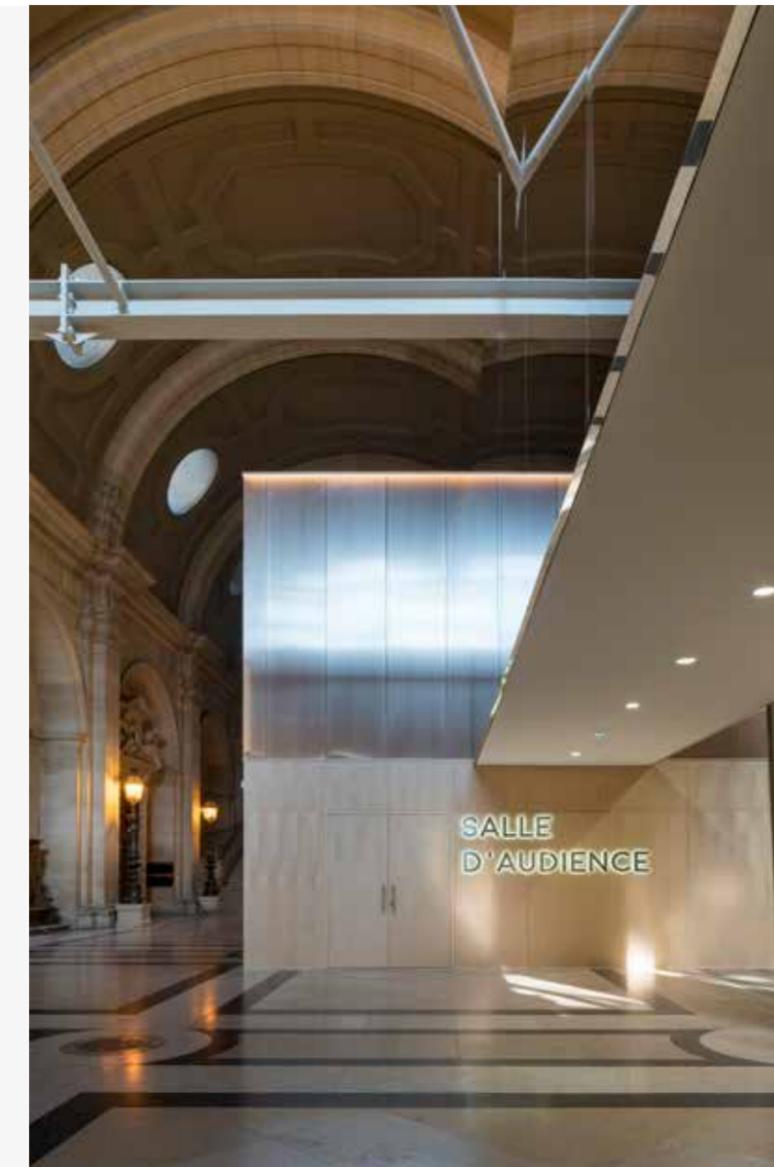
DATES CLÉS
Février 2020 : notification du marché de travaux
Mars 2020 : démarrage des travaux
Juin 2021 : prise de possession
Septembre 2021 : mise en service

CHIFFRES CLÉS
7 000 m² de surface de plancher
550 places assises
13 mois de travaux effectifs

> Salle des Grands Procès © Nicolas Borel



> Salle des Grands Procès © Nicolas Borel



> Salle des Grands Procès © Nicolas Borel

PALAIS DE JUSTICE DE MONT-DE-MARSAN

LANDES (40)

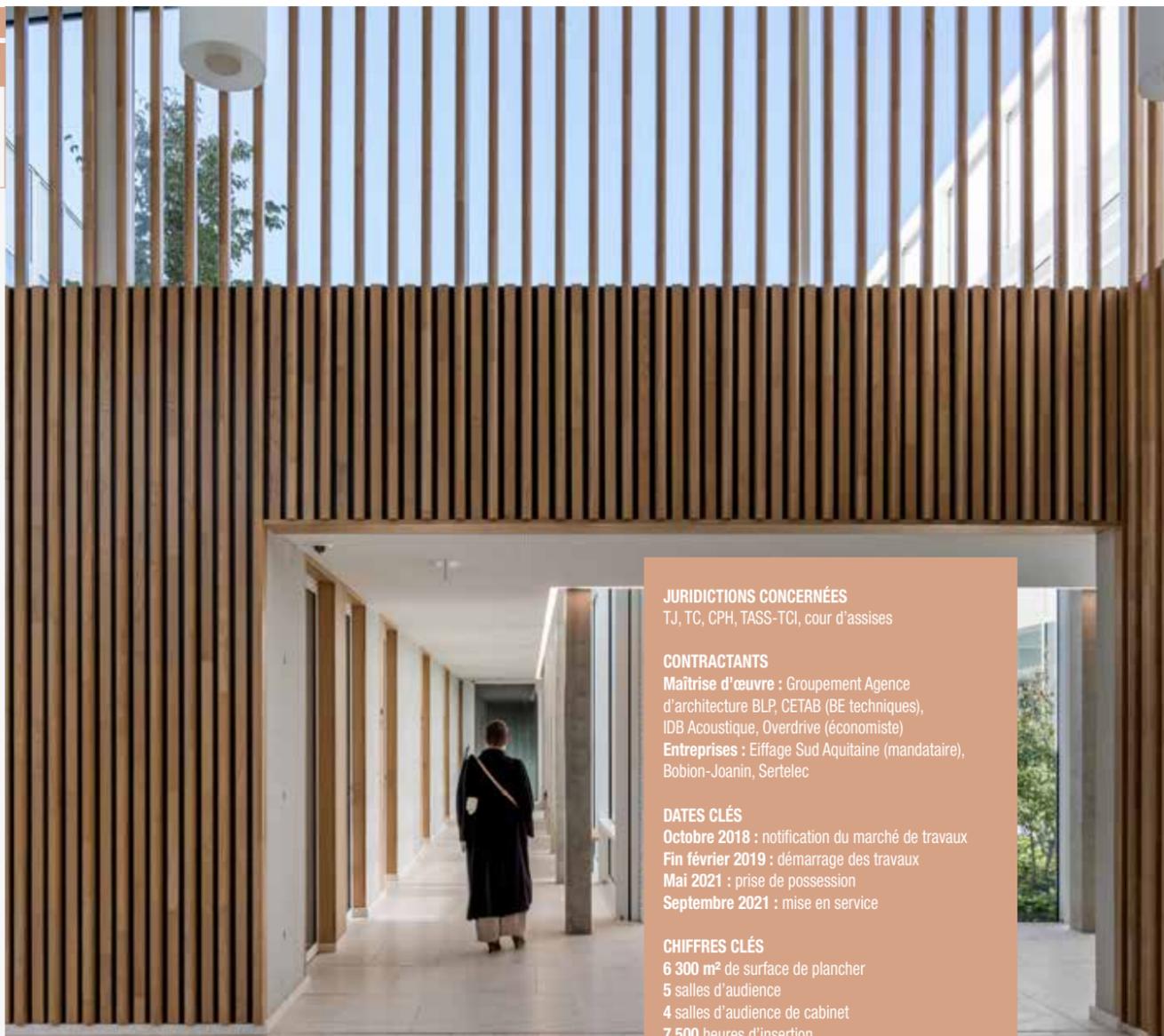
Le nouveau palais de justice de Mont-de-Marsan, bel ouvrage à l'architecture contemporaine et épurée, regroupant quatre juridictions jusqu'alors dispersées sur trois sites, a ouvert ses portes en septembre 2021. Ce point d'entrée unique alliant fonctionnalité, modernité et esthétique marque un nouveau départ pour les usagers.



> Palais de justice de Mont-de-Marsan © Jean-François Tremege



> Palais de justice de Mont-de-Marsan © Jean-François Tremege



JURIDICTIONS CONCERNÉES
TJ, TC, CPH, TASS-TCI, cour d'assises

CONTRACTANTS
Maîtrise d'œuvre : Groupement Agence d'architecture BLP, CETAB (BE techniques), IDB Acoustique, Overdrive (économiste)
Entreprises : Eiffage Sud Aquitaine (mandataire), Bobion-Joanin, Sertelec

DATES CLÉS
Octobre 2018 : notification du marché de travaux
Fin février 2019 : démarrage des travaux
Mai 2021 : prise de possession
Septembre 2021 : mise en service

CHIFFRES CLÉS
6 300 m² de surface de plancher
5 salles d'audience
4 salles d'audience de cabinet
7 500 heures d'insertion

> Palais de justice de Mont-de-Marsan © Jean-François Tremege

PALAIS DE JUSTICE D'AIX-EN-PROVENCE

BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

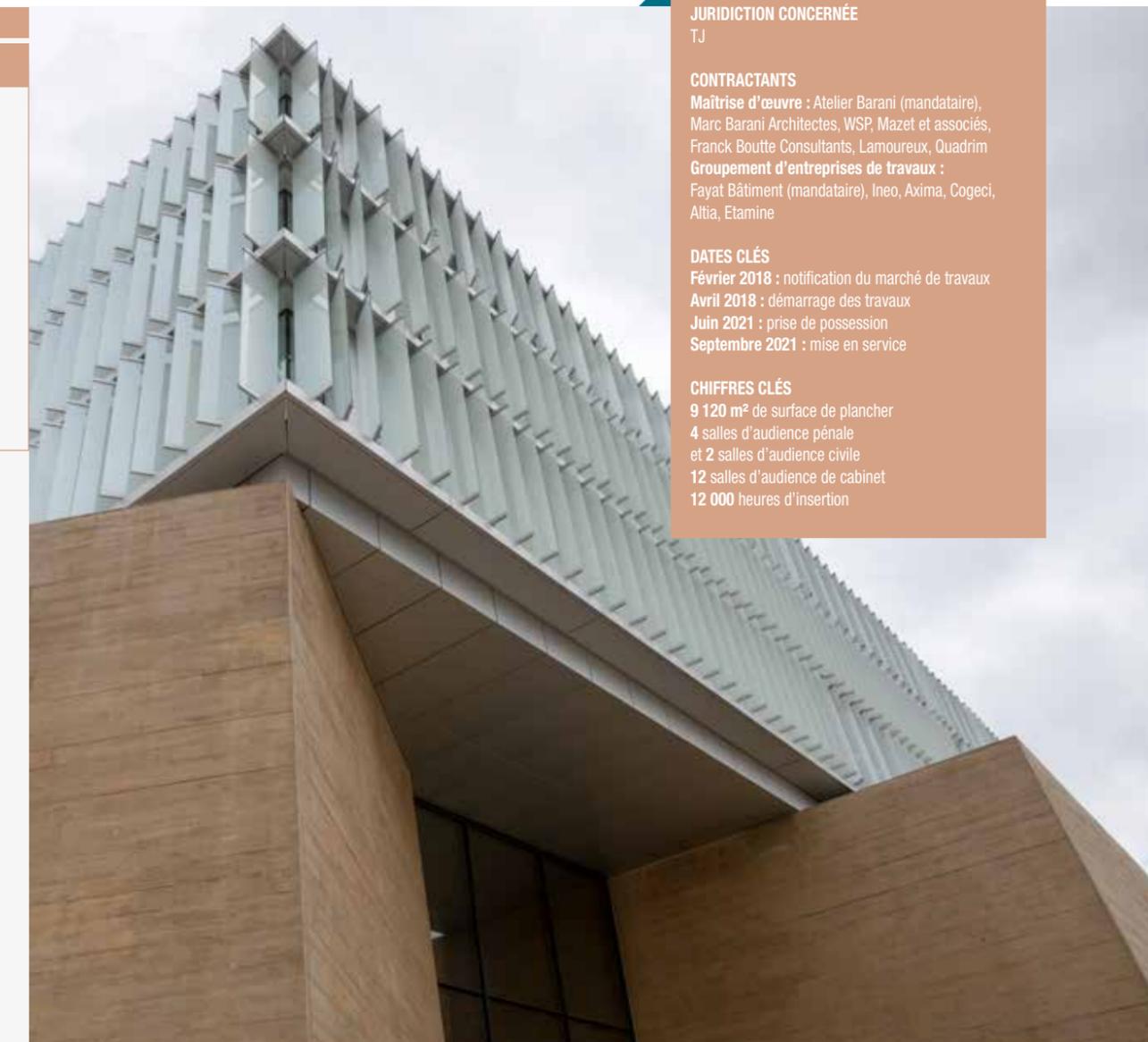
Le nouveau palais de justice d'Aix-en-Provence a été mis en service en septembre 2021, après trois ans de travaux.

Le projet architectural cultive un contraste fort entre les salles d'audience, abritées dans des monolithes de béton planchettes colorés, posés à même le sol qui marquent la solennité des débats, et les espaces tertiaires logés dans les trois niveaux supérieurs au sein d'un grand volume translucide, symbolisant l'ouverture et la transparence de l'institution.

Une seconde phase de travaux s'ouvre désormais afin de déconstruire les anciens bâtiments des juridictions, voisins du nouveau tribunal, et de compléter la réalisation de cette opération par la livraison des espaces extérieurs, prévue pour 2023.



> Palais de justice d'Aix-en-Provence © Thierry Passerat



JURIDICTION CONCERNÉE
TJ

CONTRACTANTS
Maîtrise d'œuvre : Atelier Barani (mandataire), Marc Barani Architectes, WSP, Mazet et associés, Franck Boutte Consultants, Lamoureux, Quadrim
Groupement d'entreprises de travaux : Fayat Bâtiment (mandataire), Ineo, Axima, Cogeci, Altia, Etamine

DATES CLÉS
Février 2018 : notification du marché de travaux
Avril 2018 : démarrage des travaux
Juin 2021 : prise de possession
Septembre 2021 : mise en service

CHIFFRES CLÉS
9 120 m² de surface de plancher
4 salles d'audience pénale
et 2 salles d'audience civile
12 salles d'audience de cabinet
12 000 heures d'insertion

> Palais de justice d'Aix-en-Provence © Thierry Passerat

PALAIS DE JUSTICE HISTORIQUE DE CAYENNE

GUYANE FRANÇAISE (973)

Depuis 2019, cette opération a été redimensionnée pour intégrer le désamiantage et le réaménagement du palais de justice historique de Cayenne afin d'accueillir la cour d'appel, le service administratif régional et les assises de Guyane.

Les travaux de désamiantage ont démarré en septembre 2020 et ont pris fin mi-novembre pour laisser place aux travaux de rénovation du bâtiment. Ceux-ci se sont achevés en août 2021, permettant le déménagement des personnels puis l'ouverture au public.



Palais de justice historique de Cayenne © Ronan Liétar - Imazone



Palais de justice historique de Cayenne © Ronan Liétar - Imazone



JURIDICTIONS CONCERNÉES

Cour d'appel de Guyane, service administratif régional de Guyane, cour d'assises de Guyane, département informatique et télécommunications de Guyane

CONTRACTANTS

MOE rénovation : ACAPA / ATTA
 Entreprises de travaux - rénovation : TBMA, CRO Systèmes, Deco Baie, NSPM, Antilles Pose, TMBA, Axvert, GMTS, CBE, Caraïbes Froid, ACEP, OTIS, Dantin, Signalisés

DATES CLÉS

Septembre 2020 : démarrage des travaux de désamiantage
 Novembre 2020 : achèvement du désamiantage et reprise des travaux de rénovation
 Août 2021 : mise en service

CHIFFRES CLÉS

2 430 m² de surface de plancher
 1 salle d'assises
 1 salle d'audience correctionnelle

Palais de justice historique de Cayenne © Ronan Liétar - Imazone

PALAIS DE JUSTICE DE LILLE

NORD (59)

Le nouveau palais de justice de Lille a été conçu selon une double attente : être un espace accueillant pour les justiciables, tout autant qu'un lieu de travail de qualité pour les utilisateurs. Trois ensembles différenciés répondent chacun aux exigences particulières de leurs usages au sein d'une structure cohérente permettant unité et clarté fonctionnelle.

Le socle paysager du bâtiment abrite les espaces publics d'accueil et d'audience : la salle des pas perdus est traitée comme une place publique dont les façades sont les grandes salles d'audience. Elle se situe dans le prolongement du parvis, ouvert sur la ville et accessible à tous dans la continuité végétale de la plaine Winston Churchill.

À cet espace s'ajoute un espace intermédiaire pour les salles d'audience de cabinet, intégrant ainsi les exigences de modernisation de la Justice du XXI^e siècle. Cet espace volontairement en retrait se situe en hauteur dans l'édifice triangulaire. Il se déploie sur quatre niveaux et constitue le cœur du palais. Enfin, les espaces de bureaux entourent, dans un volume hexagonal, les salles d'audience de cabinet.



JURIDICTION CONCERNÉE

TJ

CONTRACTANTS

Maitrise d'œuvre : Groupement Office for Metropolitan Architecture - OMA (architecte mandataire), Saison Menu (architecte associé), WSP (BET, géotechnicien, BIM manager), MF (économiste), Quadrim (exploitation maintenance), Base (paysagiste), 8'18" (conception lumière), LASA (acousticien), Transsolar (BET HQE), VS-A (BET enveloppe), Cronos conseil (BET sûreté)

DATES CLÉS

Mars 2022 : démarrage des travaux
 2025 : prise de possession et mise en service du palais de justice

CHIFFRES CLÉS

24 200 m² de surface de plancher
 11 salles d'audience publique
 61 salles d'audience de cabinet

Palais de justice de Lille © OMA

PALAIS DE JUSTICE DE BASSE-TERRE GUADELOUPE (971)

Le palais de justice de Basse-Terre, construit par Ali Georges Tur en 1934, est classé monument historique. Il accueille la cour d'appel, le tribunal judiciaire, la cour d'assises et le tribunal mixte de commerce. Le projet d'extension-réhabilitation vise la réorganisation fonctionnelle, la mise à niveau technique et le regroupement de tous les services qui sont aujourd'hui répartis sur trois sites : le palais de justice, l'annexe du tribunal judiciaire et le service administratif régional.

Après la construction d'un bâtiment neuf, les bâtiments non classés et modulaires seront démolis puis la réhabilitation comprenant le confortement parasismique du palais de justice historique sera engagée. Deux maîtrises d'œuvre distinctes devront faire dialoguer architecture contemporaine et architecture historique sur les périmètres de construction et de réhabilitation.



➤ Palais de justice de Basse-Terre © APIJ



JURIDICTIONS CONCERNÉES

Cour d'appel, tribunal judiciaire, tribunal mixte de commerce, conseil des prud'hommes, tribunal de proximité

DATES CLÉS

Mai 2021 : lancement du concours de maîtrise d'œuvre
3^e trimestre 2022 : sélection du lauréat
2023 : lancement de l'appel d'offres travaux

CHIFFRES CLÉS

5 132 m² de surface utile
5 salles d'audience publique (4 actuellement)
6 salles d'audience de cabinet (aucune actuellement)

➤ Palais de justice de Basse-Terre © APIJ

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FORT-DE-FRANCE MARTINIQUE (972)

Le palais de justice de Fort-de-France, situé en centre-ville, est marqué par la vétusté de certains éléments techniques et architecturaux. De surcroît, le palais de justice fait face à une suroccupation liée à l'augmentation de l'activité judiciaire.

Ces deux problématiques ont conduit le ministère de la Justice à décider d'une opération de réhabilitation lourde permettant d'une part de le moderniser, et d'autre part de densifier les surfaces de bureaux.

Après des travaux prioritaires de réfection de la couverture, de mise à niveau technique des ascenseurs et de remplacement de la téléphonie, finalisés début 2021, les autres travaux à venir seront réalisés en site occupé et en plusieurs phases. Un relogement partiel des services judiciaires est en cours de préparation afin d'assurer la continuité de l'activité juridictionnelle.



➤ Palais de justice de Fort-de-France © APIJ



JURIDICTIONS CONCERNÉES

Cour d'assises, tribunal judiciaire, tribunal mixte de commerce, conseil de prud'hommes

DATES CLÉS

Mai 2021 : achèvement de la première phase de travaux (toiture et ascenseurs)
2022 : lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre et attribution

CHIFFRE CLÉ

10 800 m² de surface de plancher

➤ Palais de justice de Fort-de-France © APIJ

PALAIS DE JUSTICE DE PERPIGNAN

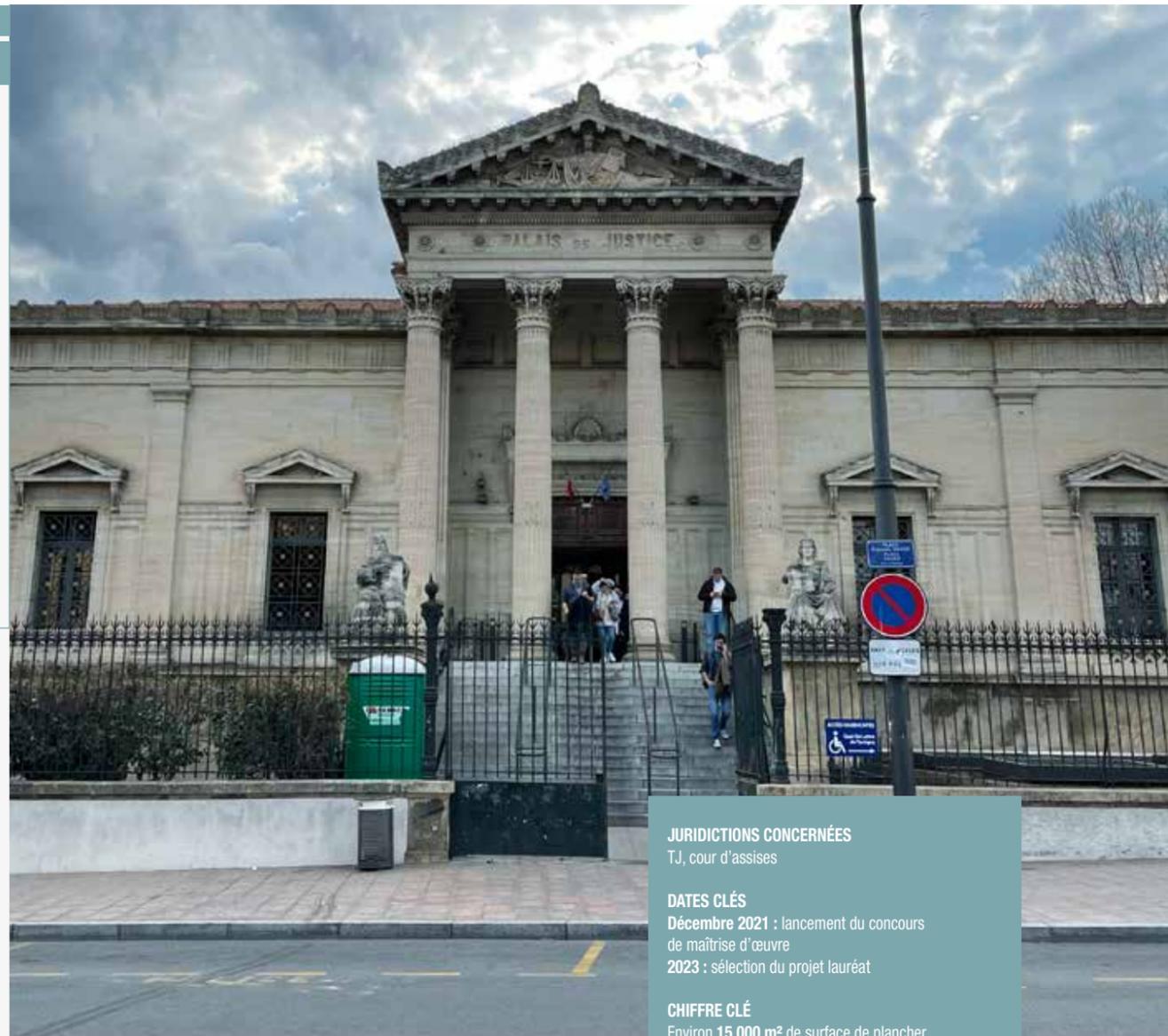
PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)

L'opération consiste à effectuer la réhabilitation et l'extension de l'actuel tribunal judiciaire de Perpignan, le palais Arago, destiné à regrouper sur un même site la cour d'assises et le tribunal judiciaire au sein d'un nouveau palais de justice situé place Arago, dans le secteur « Saint-Mathieu » du centre historique de la ville.

Le palais historique dit Arago, construit en 1866 par l'architecte Jules Vignol, fait l'objet d'une protection partielle au titre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) ; les façades et les toitures sont par ailleurs inscrites à l'inventaire par arrêté du 6 février 1996.

Après la réalisation des études de faisabilité, le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé fin décembre 2021.

Le projet qui porte sur la réhabilitation du palais Arago et la création d'un bâtiment d'extension de 7 niveaux sera réalisé en site libre. Une opération de relogement temporaire des juridictions occupant actuellement le palais Arago est en cours d'étude.



Palais de justice de Perpignan © APU

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TJ, cour d'assises

DATES CLÉS

Décembre 2021 : lancement du concours de maîtrise d'œuvre
2023 : sélection du projet lauréat

CHIFFRE CLÉ

Environ **15 000 m²** de surface de plancher

PALAIS DE JUSTICE DE MEAUX

SEINE-ET-MARNE (77)

Le projet consiste en une réhabilitation-extension du palais de justice de Meaux livré en 1985.

Dans un premier temps, une extension sera construite à l'arrière du palais existant, sur une emprise actuellement occupée par des bâtiments communaux désaffectés. Dans un second temps, après déménagement des juridictions dans l'extension et des bâtiments modulaires complémentaires, le chantier de désamiantage, curage et réhabilitation du bâtiment existant sera mené.

Le concours de maîtrise d'œuvre lancé en août 2020 pour l'extension et la réhabilitation du palais de justice de Meaux a abouti au printemps 2022 à la sélection du projet de l'agence Atelier du Pont.

Cette procédure sera suivie d'un appel d'offres portant sur la réalisation des travaux qui se dérouleront de 2025 à 2028. Un phasage des travaux permettra d'assurer la continuité de l'activité des juridictions pendant cette période.



Palais de justice de Meaux © Atelier du Pont Architectes

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TJ, CPH

DATES CLÉS

Février 2022 : sélection du lauréat
T2 2022 : démarrage des études de conception
2024 : lancement de l'appel d'offres travaux

CHIFFRES CLÉS

Environ **15 500 m²** de surface de plancher pour la réhabilitation et l'extension
10 salles d'audience publique
25 salles d'audience de cabinet



Palais de justice de Meaux © Atelier du Pont Architectes

COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE

MONTREUIL

SEINE-SAINT-DENIS (93)

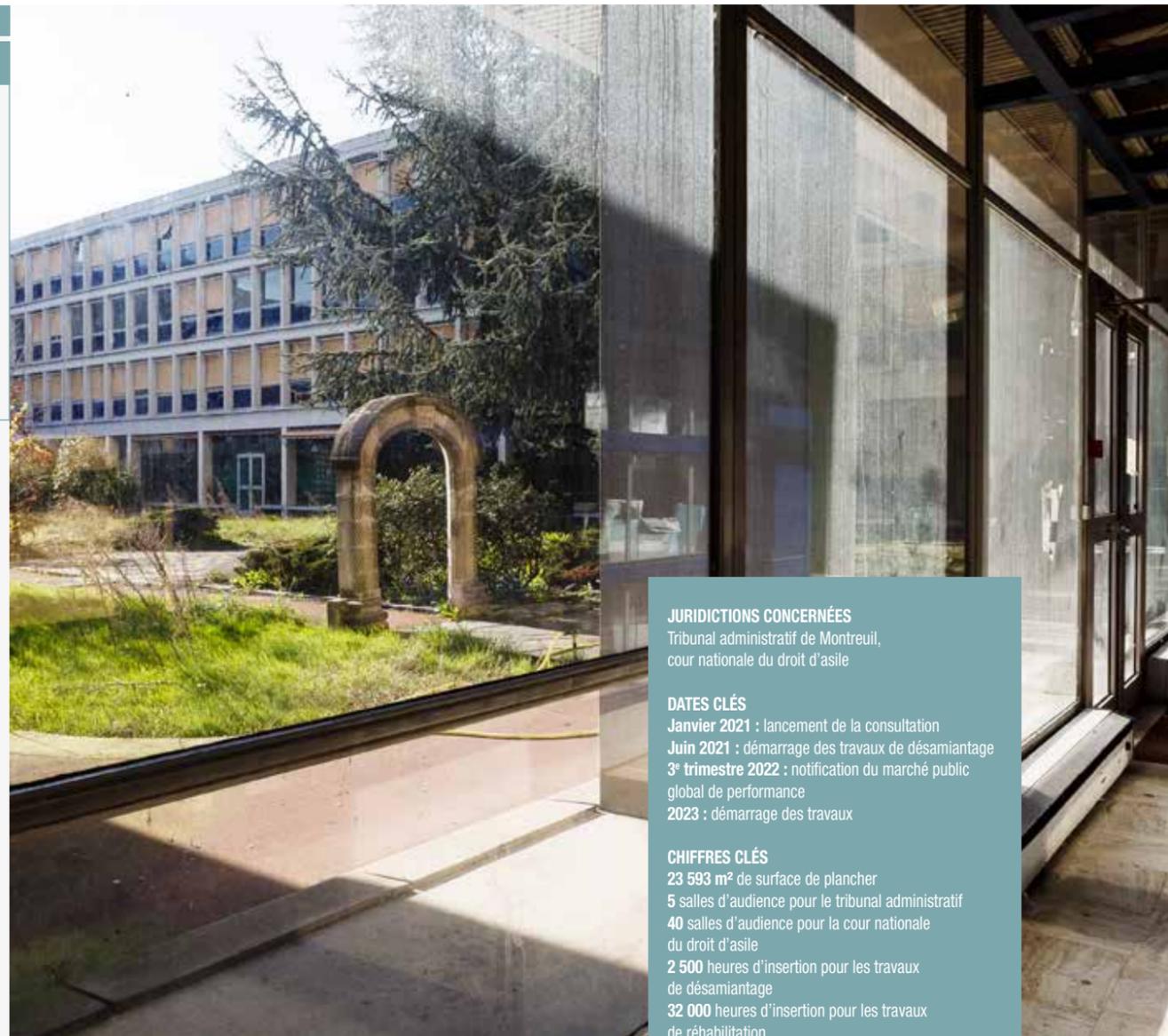
L'APIJ mène, pour le compte du Conseil d'État, le projet de relocalisation de la cour nationale du droit d'asile (CNDA) et du tribunal administratif (TA) sur le site ex-AFPA à Montreuil.

Les études préalables ont été terminées fin 2020. Une première phase de travaux de curage et désamiantage a commencé en juin 2021 pour une durée d'environ un an. En parallèle, la passation d'un marché public global de performance (MPGP) pour la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance a été initiée. La procédure se déroule sous forme d'un dialogue compétitif avec trois groupements sélectionnés au printemps 2021.

L'attribution du marché est prévue pour mi-2022.



> Cour nationale du droit d'asile de Montreuil © Annie Gozard



JURIDICTIONS CONCERNÉES

Tribunal administratif de Montreuil, cour nationale du droit d'asile

DATES CLÉS

Janvier 2021 : lancement de la consultation
 Juin 2021 : démarrage des travaux de désamiantage
 3^e trimestre 2022 : notification du marché public global de performance
 2023 : démarrage des travaux

CHIFFRES CLÉS

23 593 m² de surface de plancher
 5 salles d'audience pour le tribunal administratif
 40 salles d'audience pour la cour nationale du droit d'asile
 2 500 heures d'insertion pour les travaux de désamiantage
 32 000 heures d'insertion pour les travaux de réhabilitation

> Cour nationale du droit d'asile de Montreuil © Annie Gozard

CITÉ ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE DE

SAINT-MARTIN

ANTILLES FRANÇAISES (978)

Le groupement en charge de la réalisation de la cité administrative et judiciaire de Saint-Martin a été sélectionné fin décembre 2021.

Ce projet, soutenu et financé en totalité par le plan France Relance piloté par la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), vise à regrouper sur un site unique 12 services publics issus de 9 ministères afin de moderniser les conditions de travail, favoriser la mutualisation inter-services et la lisibilité de l'action de l'État, et ce, dans un souci d'optimisation budgétaire au sein d'un bâtiment performant au plan énergétique. La finalisation du programme et les études de conception, qui se dérouleront en 2022, permettront le démarrage des travaux dès 2023.



> Cité administrative et judiciaire de Saint-Martin © DHA



SERVICES CONCERNÉS

Préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, police aux frontières (PAF), tribunal de proximité, direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), service de probation et d'insertion pénitentiaire (SPIP), direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), rectorat, direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS), direction de la mer, direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), services des douanes, direction des affaires culturelles (DAC), institut national de recherches archéologiques et préventives (INRAP), agence régionale de santé (ARS), Office français de l'immigration et intégration (OFII), Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)

DATES CLÉS

Mars 2021 : lancement de l'appel d'offres
 Décembre 2021 : notification du marché
 2022 : études de conception
 2023 : démarrage des travaux

CHIFFRE CLÉ

7 800 m² de surface de plancher

> Cité administrative et judiciaire de Saint-Martin © DHA

CITÉ JUDICIAIRE DE NANCY

MEURTHE-ET-MOSELLE (54)

La future cité judiciaire de Nancy sera construite sur l'ancienne friche industrielle Alstom.

Elle accueillera le tribunal judiciaire, le tribunal de commerce et le conseil des prud'hommes. D'un point de vue urbain, la nouvelle cité judiciaire jouera un rôle structurant majeur pour la composition et le développement à moyen et long terme du quartier Rives de Meurthe. De nombreux échanges entre l'APIJ et la Métropole du Grand Nancy, puis une concertation à l'échelle du quartier et de la ville, ont permis d'élaborer le cahier des charges architectural et urbain du concours d'architectes, celui-ci visant notamment la mise en valeur du patrimoine industriel.

Le concours de maîtrise d'œuvre lancé en 2021 aboutira à la sélection du projet architectural à l'été 2022.



JURIDICTIONS CONCERNÉES
TJ, TC, CPH, JIRS, pôle social

DATES CLÉS
Janvier 2021 : lancement du concours de maîtrise d'œuvre
3^e trimestre 2022 : sélection du lauréat
2023 : lancement de l'appel d'offres travaux

CHIFFRE CLÉ
15 000 m² de surface de plancher

> Friche industrielle qui accueillera la future cité judiciaire © APIJ

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY

SEINE-SAINT-DENIS (93)

Afin de pallier les défaillances techniques et fonctionnelles et la saturation des espaces du tribunal judiciaire construit en 1987, la Chancellerie a opté pour la construction d'une extension neuve permettant d'accueillir le pôle pénal du tribunal, et ce, en exploitant le foncier disponible attenant.

L'expression du besoin a été travaillée au cours de l'année 2021 avec la Ville pour l'insertion de l'extension dans son environnement, avec les juridictions pour la programmation des nouveaux espaces, et avec le département de l'immobilier de Paris pour l'articulation entre le projet d'extension du tribunal et le projet de rénovation de l'existant.

Quatre groupements de maîtrise d'œuvre ont été sélectionnés en 2021 dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre, et leurs projets seront remis en 2022.



JURIDICTION CONCERNÉE
TJ

DATES CLÉS
Juin 2021 : lancement du concours de maîtrise d'œuvre
4^e trimestre 2022 : sélection du lauréat
2023 : lancement de l'appel d'offres travaux

CHIFFRE CLÉ
21 000 m² de surface de plancher de l'extension neuve

> Tribunal judiciaire de Bobigny © TB Maestro

CITÉ JUDICIAIRE DE PAPEETE POLYNÉSIE FRANÇAISE (987)

L'opération de cité judiciaire de Papeete vise à regrouper la cour d'appel et le service administratif régional au sein d'un bâtiment neuf. Il sera situé à proximité immédiate du tribunal foncier récemment réhabilité et du tribunal de proximité. Les programmes fonctionnel et technique sont en cours de finalisation sur la base d'un travail important de contextualisation afin d'intégrer les spécificités climatiques et les pratiques locales.



> Cité judiciaire de Papeete © APIJ

JURIDICTIONS CONCERNÉES
Cour d'appel, service administratif régional

DATES CLÉS
2022 : lancement du concours de maîtrise d'œuvre
2023 : sélection du lauréat

CHIFFRES CLÉS
2 600 m² de surface utile
3 salles d'audience publique dont une salle d'assises
1 salle d'audience de cabinet

PALAIS DE JUSTICE HISTORIQUE DE POINTE-À-PITRE GUADELOUPE (971)

Le palais de justice historique de Pointe-à-Pitre, conçu par l'architecte Ali Georges Tur en 1934, accueillera au terme des travaux de rénovation les services du conseil des prud'hommes, l'annexe du tribunal judiciaire (anciennement tribunal d'instance), le pôle social et le pôle exécution, formant ainsi un site dédié au traitement des affaires civiles.

Cet édifice présente une identité remarquable dans le paysage architectural de la ville et l'opération de rénovation du bâtiment s'attachera à la préserver et la valoriser tout en permettant un confortement parasismique.

Après une première phase (2020-2021) consacrée aux investigations structurelles, à la dépollution du site et aux autres travaux préparatoires, les études de programmation pour la seconde phase de travaux de réhabilitation lourde du bâtiment sont en cours de finalisation. Le lancement de l'appel d'offres est prévu en 2022.



> Palais de justice historique de Pointe-à-Pitre © APIJ



> Palais de justice historique de Pointe-à-Pitre © APIJ

JURIDICTIONS CONCERNÉES
TJ, CPH, pôle social et pôle exécution

DATE CLÉ
Été 2022 : lancement de la consultation

CHIFFRES CLÉS
2 063 m² de surface de plancher
870 heures d'insertion réalisées pour la phase de travaux de curage et dépollution
7 000 heures d'insertion prévues pour la phase de travaux de rénovation

CITÉ JUDICIAIRE DE CAYENNE

GUYANE FRANÇAISE (973)

L'évolution de l'activité juridictionnelle à Cayenne et la nécessité d'offrir des conditions de travail modernes aux magistrats et fonctionnaires, ainsi que des conditions d'accueil satisfaisantes pour les justiciables, ont conduit la Chancellerie à décider de la création d'une cité judiciaire sur le site Rebard qui accueillera toutes les juridictions de première instance, ainsi qu'un silo d'archives. À la demande du Conseil d'État, le tribunal administratif de Guyane intégrera également la future cité judiciaire.

Cette opération fait l'objet d'un montage en marché global de performance associant conception, réalisation et sept années d'exploitation-maintenance. Après le choix du site en 2020, la démolition des bâtiments désaffectés et le lancement de l'appel d'offres en 2021, l'année 2022 sera consacrée au dialogue compétitif pour choisir le groupement lauréat.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

Tribunal judiciaire, tribunal mixte de commerce, conseil des prud'hommes, tribunal maritime et militaire, tribunal administratif

DATES CLÉS

Septembre 2021 : lancement de l'appel d'offres
2023 : notification du marché global de performance

CHIFFRES CLÉS

Environ **7 000 m²** de surface utile sur une emprise de 1,5 ha
Environ **200** postes de travail
8 salles d'audience publique (dont 2 pour le tribunal administratif)
30 000 heures d'insertion

CITÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

GUYANE FRANÇAISE (973)

La création de cette cité, qui intègre un tribunal judiciaire, un centre pénitentiaire, un service pénitentiaire d'insertion et de probation et des locaux de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, s'inscrit dans la continuité des accords de Guyane de 2017.

Ce projet permettra notamment de répondre à la surpopulation de l'établissement pénitentiaire de Rémire-Montjoly et de rapprocher le service public de la Justice du territoire ouest-guyanais, avec la création d'un tribunal judiciaire de plein exercice.

La cité sera implantée dans le secteur Margot, en entrée de ville, au sein d'un des périmètres d'aménagement de l'Opération d'Intérêt National de Guyane.

Le dialogue compétitif lancé en 2021 se poursuivra en 2022 avec les 2 groupements candidats, pour aboutir à la signature du marché global de performance (conception, réalisation, 7 années d'exploitation-maintenance) en 2023. Un dispositif partenarial, sous l'égide de la préfecture de Guyane, sera également mis en place en 2022 pour anticiper et optimiser l'insertion socio-économique du projet sur le territoire ouest-guyanais.

DATES CLÉS

Juin 2020 : lancement de l'appel d'offres
Avril 2021 : ouverture du dialogue compétitif
2023 : notification du marché global de performance
2023 : études de conception
2024 : démarrage des travaux

CHIFFRES CLÉS

Plus de **40 000 m²** de surface de plancher sur 25 hectares
500 places pour l'établissement pénitentiaire
3 salles d'audience publique pour le tribunal judiciaire
130 000 heures d'insertion



PALAIS DE JUSTICE DE CUSSET

ALLIER (03)

Un nouveau palais de justice s'implantera à Cusset sur le site dit des Prêférés. Il regroupera le tribunal judiciaire, le conseil des prud'hommes et les tribunaux de commerce de Vichy et Cusset. Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2021 pour la sélection d'un projet architectural d'ici fin 2022.



JURIDICTIONS CONCERNÉES

TJ, CPH, TC

DATES CLÉS

Juin 2020 : choix du site
Mai 2021 : lancement du concours de maîtrise d'œuvre
4^e trimestre 2022 : sélection du projet lauréat
Fin 2023 : lancement de l'appel d'offres travaux

CHIFFRE CLÉ

Environ **2 600 m²** de surface utile

PALAIS DE JUSTICE DE TOULON

VAR (83)

Les juridictions de Toulon sont implantées sur trois sites différents, dont le tribunal historique (palais Péri), vétuste et présentant de nombreux dysfonctionnements. Le regroupement des juridictions sur un seul site par une opération de réhabilitation lourde du palais Péri et d'extension sur l'emprise mitoyenne permettra de rationaliser les implantations et de développer les surfaces nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle organisation impulsée par la loi de programmation et de réforme pour la Justice.

Le concours d'architecture a été lancé au printemps 2021. Quatre candidats ont été retenus et le lauréat a été choisi en mai 2022, permettant une notification du marché de maîtrise d'œuvre à l'été 2022, puis le démarrage des études de conception. Le relogement des actuels occupants du palais Péri sera organisé le temps des travaux, afin de maintenir l'activité juridictionnelle.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TJ, TC, CPH

DATES CLÉS

Février 2021 : lancement du concours de maîtrise d'œuvre
Mai 2022 : sélection du lauréat
2024 : lancement de l'appel d'offres travaux et relogement

CHIFFRES CLÉS

14 000 m² environ de surface de plancher
12 salles d'audience publique
21 salles d'audience de cabinet



> Palais de justice de Toulon © Moreau Kusunoki Architectes



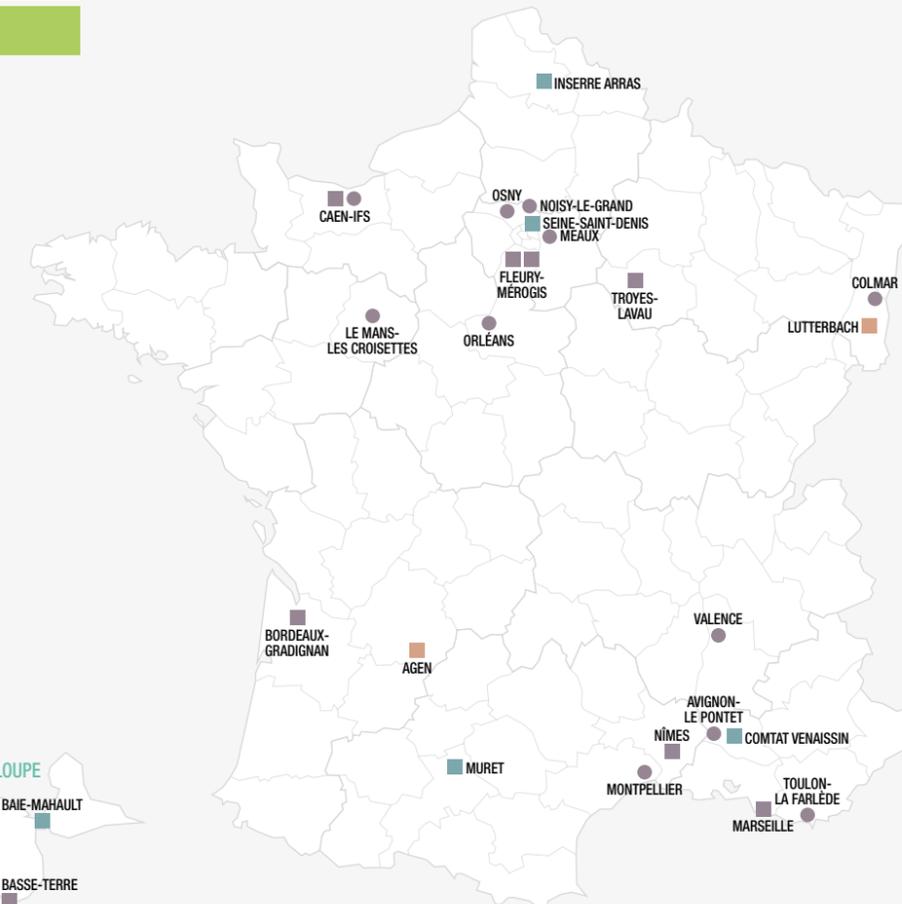
> Palais de justice de Toulon © Moreau Kusunoki Architectes

LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

IMPLANTATION DES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

12 OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES FONT ÉGALEMENT L'OBJET D'ÉTUDES PRÉALABLES :

- CP Val-de-Marne (Noiseau)
- CP Seine-et-Marne (Crisenoy)
- CP Pyrénées-Atlantiques (Pau)
- CP Pyrénées-Orientales (Rivesaltes)
- CP du Var (Le Muy)
- CP Val-d'Oise (Bernes-sur-Oise)
- CP Morbihan (Vannes)
- CP du Gard (Nîmes)
- CP de Maine-et-Loire (Trélazé)
- InSERRE Ardennes (Donchéry)
- InSERRE Meurthe-et-Moselle (Toul)
- CP Lille-Loos



Centre pénitentiaire de Caen-IFS © SPIE Batignolles



P. 48 OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES LIVRÉES

- 48 Lutterbach
- 49 Agen



P. 50 OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN TRAVAUX

- 50 Basse-Terre
- 51 Marseille - Baumettes 3
- 52 Bordeaux-Gradignan
- 53 Caen-IFS
- 54 Fleury-Mérogis
- 55 Fleury-Mérogis (CFS-CFC)
- 56 Troyes-Lavau
- 57 Nîmes
- 58 SAS Caen
- 59 SAS Le Mans - Les Croisettes
- 59 SAS Montpellier
- 60 SAS Osny
- 60 SAS Meaux
- 61 SAS Toulon - La Farlède
- 61 SAS Valence
- 62 SAS Avignon - Le Pontet
- 62 SAS Orléans
- 63 SAS Colmar
- 63 SAS Noisy-le-Grand



P. 64 OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN ÉTUDES

- 64 Baie-Mahault
- 65 Ducos
- 66 Comtat Venaissin
- 66 Muret
- 66 Agen
- 66 Seine-Saint-Denis
- 67 InSERRE Arras

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LUTTERBACH

HAUT-RHIN (68)

L'architecture et le traitement paysager du projet de Lutterbach incarnent l'ambition d'un centre pénitentiaire conçu à la fois comme un lieu sécurisé, fonctionnel, et avec une très forte dimension humaine.

L'établissement a été livré à l'administration pénitentiaire en juin 2021, les premiers détenus ont ensuite été accueillis en novembre 2021.



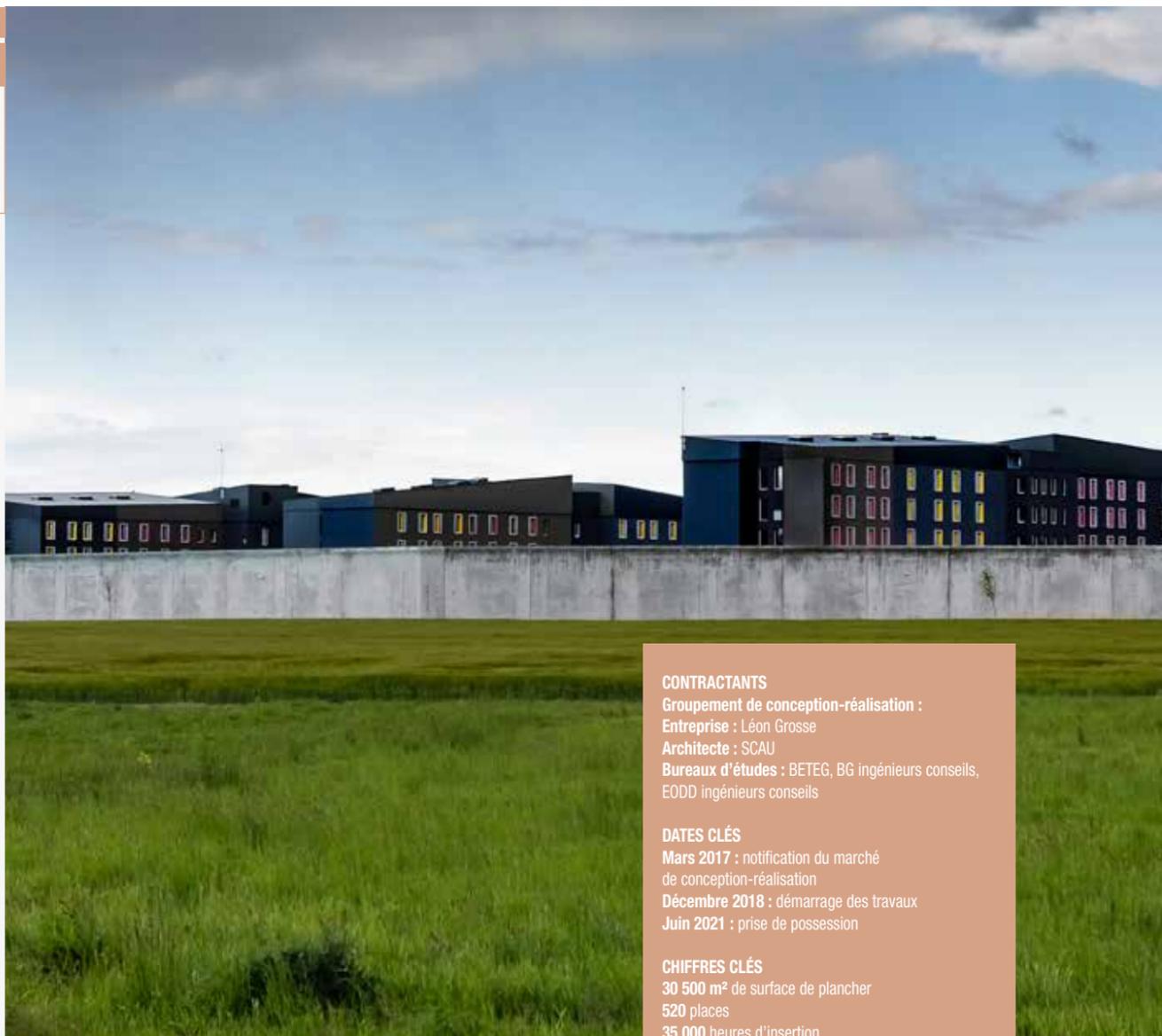
OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES LIVRÉES



> Centre pénitentiaire de Lutterbach © Annie Gozard



> Centre pénitentiaire de Lutterbach © Annie Gozard



> Centre pénitentiaire de Lutterbach © Annie Gozard

CONTRACTANTS
 Groupement de conception-réalisation :
 Entreprise : Léon Grosse
 Architecte : SCAU
 Bureaux d'études : BETEG, BG ingénieurs conseils,
 EODD ingénieurs conseils

DATES CLÉS
 Mars 2017 : notification du marché de conception-réalisation
 Décembre 2018 : démarrage des travaux
 Juin 2021 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS
 30 500 m² de surface de plancher
 520 places
 35 000 heures d'insertion

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE (ENAP) D'AGEN

LOT-ET-GARONNE (47)

La réalisation de ce programme d'hébergement s'inscrit dans l'opération globale d'extension de l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP), initiée par la livraison de nouvelles surfaces d'enseignement en 2019.

Le montage opérationnel retenu (marché global associant conception, réalisation et exploitation-maintenance) fixe des objectifs ambitieux en matière de limitation des consommations énergétiques et de recours aux énergies renouvelables qui seront suivis pendant les quatre premières années d'exploitation du bâtiment.

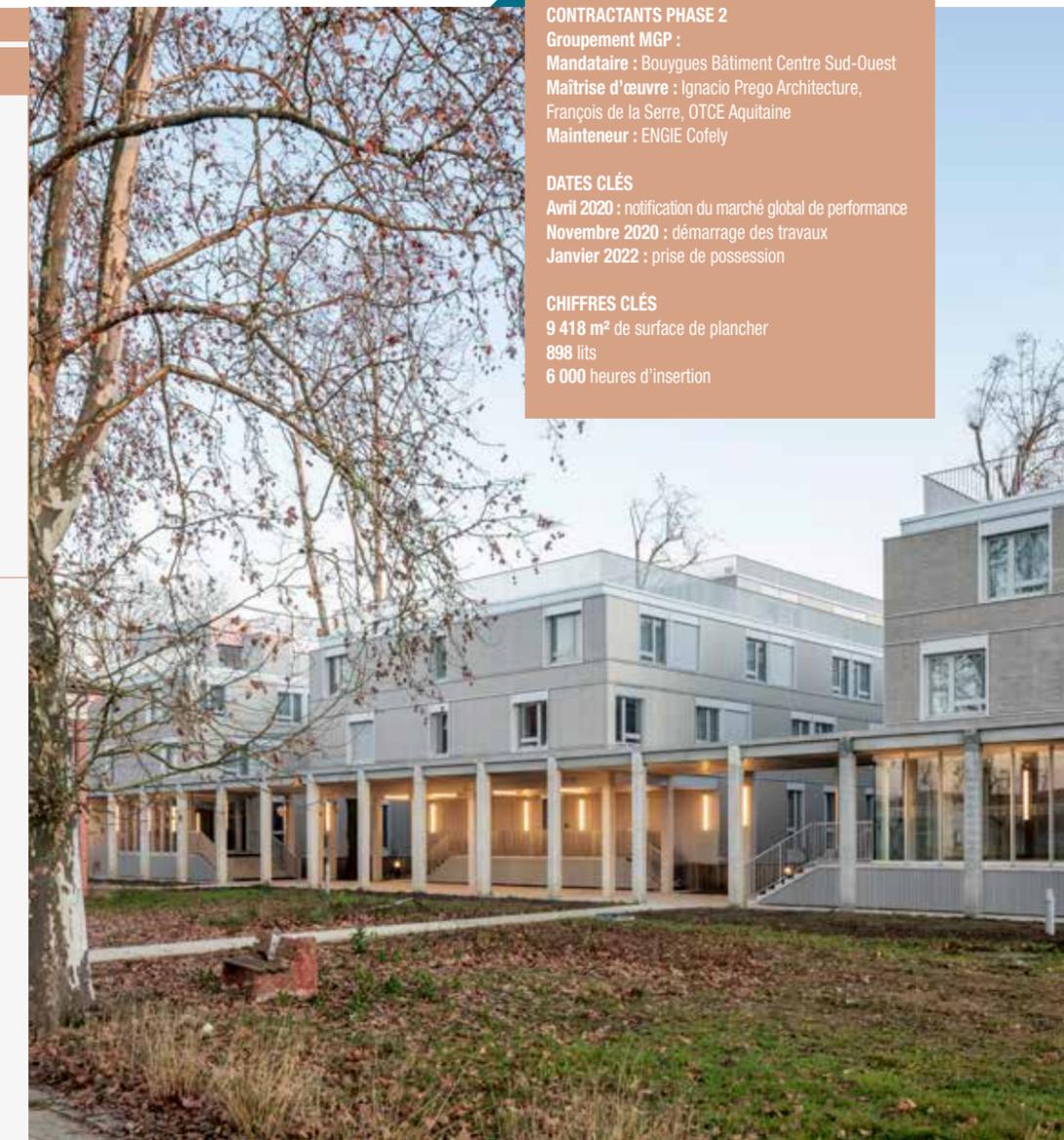
L'opération a par ailleurs été réalisée en un temps record – 13 mois de chantier malgré les difficultés liées à la crise sanitaire et aux tensions sur les approvisionnements – grâce à la préfabrication des composantes du bâtiment (éléments de béton, murs à ossature bois, salles de bains...).



OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES LIVRÉES



> École nationale d'Administration pénitentiaire (ENAP) d'Agen © Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest, Frédéric Lancelot



> École nationale d'Administration pénitentiaire (ENAP) d'Agen © Luc Boegly

CONTRACTANTS PHASE 2
 Groupement MGP :
 Mandataire : Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest
 Maîtrise d'œuvre : Ignacio Prego Architecture,
 François de la Serre, OTCE Aquitaine
 Mainteneur : ENGIE Cofely

DATES CLÉS
 Avril 2020 : notification du marché global de performance
 Novembre 2020 : démarrage des travaux
 Janvier 2022 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS
 9 418 m² de surface de plancher
 898 lits
 6 000 heures d'insertion

MAISON D'ARRÊT DE BASSE-TERRE GUADELOUPE (971)

Démarrée en 2020, l'opération intègre l'extension de la maison d'arrêt, puis sa démolition-reconstruction. L'architecture du projet répond aux nombreuses contraintes de site, tout en respectant les ambitions du programme pénitentiaire.

Débutée en 2021, la phase de construction de l'extension se poursuit.



➤ Maison d'arrêt de Basse-Terre © Kardham Cardete Huet Architecture



CONTRACTANTS
Groupement de conception-réalisation :
Entreprise : Bouygues Bâtiment
Maîtrise d'œuvre : Kardham Cardete Huet
Architecture

DATES CLÉS
Avril 2019 : notification du marché
de conception-réalisation
Février - septembre 2020 : travaux de dépollution
et démolition des bâtiments inoccupés
Mai 2021-2024 : travaux de construction
de l'extension et prise de possession
2024 : démolition de la maison d'arrêt existante
2025 : diagnostic archéologique de la maison
d'arrêt actuelle
2025-2027 : travaux de reconstruction
de la maison d'arrêt et prise de possession

CHIFFRES CLÉS
14 120 m² de surface de plancher
200 places
20 000 heures d'insertion

➤ Maison d'arrêt de Basse-Terre © Guillaume Aricque

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MARSEILLE - BAUMETTES 3 BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

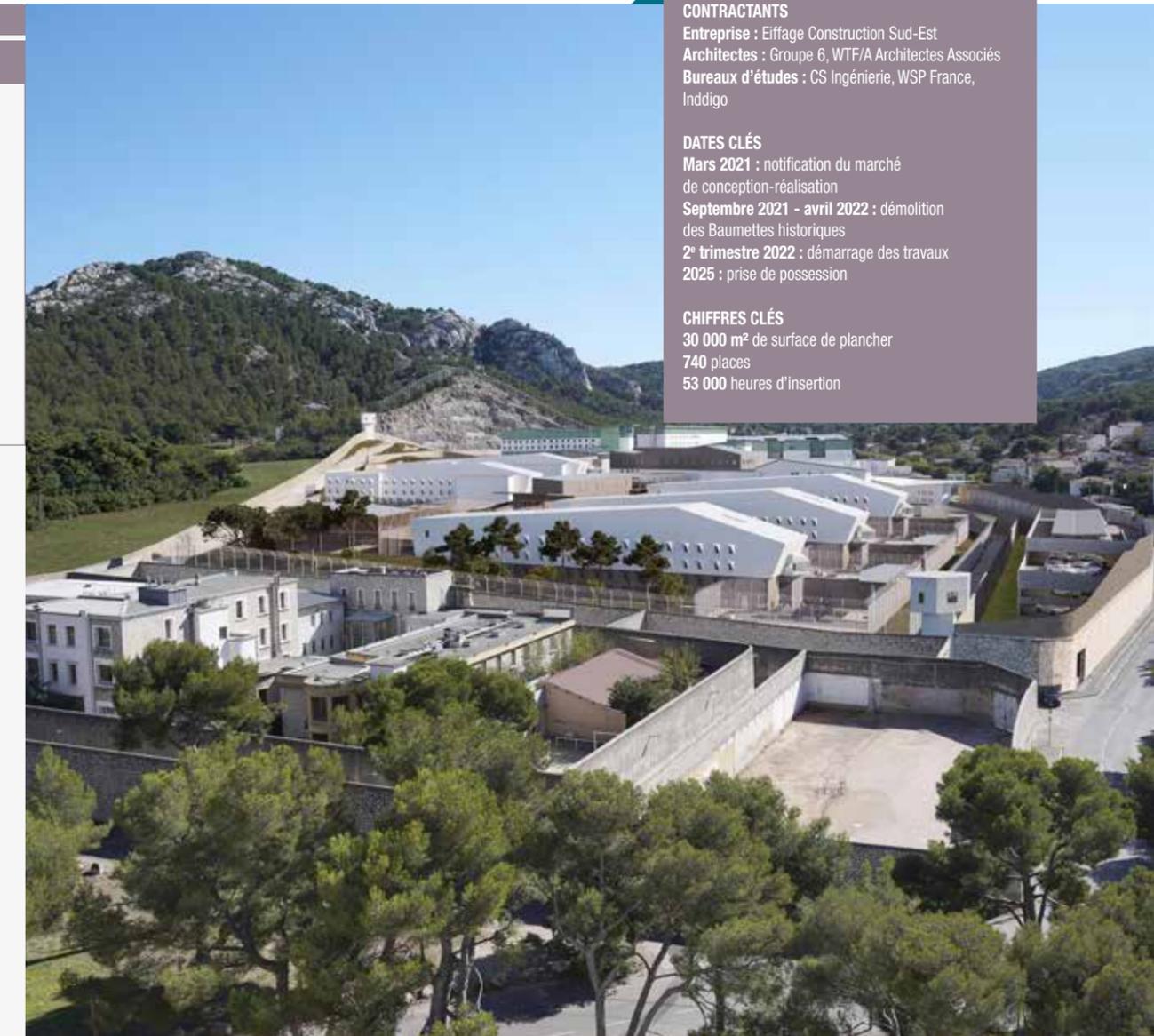
Cette opération est, après la mise en service en 2017 de l'établissement Baumettes 2, la dernière étape de la réhabilitation du centre pénitentiaire de Marseille. À sa livraison, l'établissement totalement neuf constituera par sa capacité le troisième centre pénitentiaire de France.

Suite à la phase de concertation publique préalable et au dialogue compétitif qui a pris fin à l'automne 2020, l'opération des Baumettes 3 a été attribuée au groupement Eiffage (mandataire) - Groupe 6 (architecte) fin 2020.

Les travaux de démolition ont démarré au mois de septembre 2021. À l'achèvement des études de conception, les travaux de reconstruction ont été engagés au 2^e trimestre 2022.



➤ Déconstruction de Baumettes historiques © Thierry Lavernos



CONTRACTANTS
Entreprise : Eiffage Construction Sud-Est
Architectes : Groupe 6, WTF/A Architectes Associés
Bureaux d'études : CS Ingénierie, WSP France, Inddigo

DATES CLÉS
Mars 2021 : notification du marché
de conception-réalisation
Septembre 2021 - avril 2022 : démolition
des Baumettes historiques
2^e trimestre 2022 : démarrage des travaux
2025 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS
30 000 m² de surface de plancher
740 places
53 000 heures d'insertion

➤ Centre pénitentiaire de Marseille - Les Baumettes 3 © Groupe 6, WTF/A Architectes Associés

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BORDEAUX-GRADIGNAN

GIRONDE (33)

La reconstruction du centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan permet d'offrir de nouvelles places de détention et de résorber la vétusté des bâtiments existants.

Les travaux de reconstruction démarrés en 2021 sont organisés en deux grandes phases d'aménagement du nord du domaine pénitentiaire, de manière à assurer la continuité d'activité de l'établissement existant. À la livraison de la phase 1 prévue en 2023, 337 places de détention fonctionneront en autonomie dans des bâtiments neufs, la mise en service de la seconde moitié de l'établissement étant prévue pour 2026.



> Centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan © Élise Robaglia



CONTRACTANTS
Groupement de conception-réalisation :
Entreprises : Vinci Construction France (mandataire),
GTM Aquitaine
Maîtrise d'œuvre : Archi5, Ingérop, SSO

DATES CLÉS
2019 : notification du marché de conception-réalisation
2020 : démarrage des travaux préparatoires
2021-2023 : travaux de la phase 1 (construction
d'un établissement pénitentiaire) et prise de possession
2024-2026 : travaux de phase 2
(bâtiments complémentaires) et prise de possession

CHIFFRES CLÉS
35 000 m² de surface de plancher
600 places pour l'établissement pénitentiaire
45 000 heures d'insertion

> Centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan © APIJ

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE CAEN-IFS

CALVADOS (14)

L'opération de construction du centre pénitentiaire de Caen-Ifs a démarré en novembre 2020 après la réalisation de travaux préparatoires, notamment de dépollution pyrotechnique et de recalage altimétrique. Tous les bâtiments ont été entamés en gros œuvre ; 5 d'entre eux sont terminés en clos/couvert et les lots techniques ainsi que secondaires y sont en cours. Des opérations de contrôle de qualité ponctuent les différentes phases du chantier.

La livraison est prévue en 2023.



> Centre pénitentiaire de Caen-IFS © SPIE Batignolles



CONTRACTANTS
Groupement de conception-réalisation :
Entreprise : SPIE Batignolles Île-de-France
Architecte : Architecture Studio
Bureau d'études : Artelia

DATES CLÉS
17 février 2019 : notification du marché
de conception-réalisation
Novembre 2020 : démarrage des travaux
1^{er} trimestre 2023 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS
31 553 m² de surface de plancher
551 places
45 000 heures d'insertion

> Centre pénitentiaire de Caen-IFS © SPIE Batignolles

ANCIEN CENTRE DES JEUNES DÉTENUIS

MAISON D'ARRÊT DE

FLEURY-MÉROGIS

ESSONNE (91)

La rénovation de l'ancien centre des jeunes détenus s'inscrit dans la continuité de la rénovation de la maison d'arrêt des hommes de Fleury-Mérogis, achevée en 2017. L'ensemble spatial concerné par cette opération est une unité inoccupée, distincte des deux maisons d'arrêt hommes et femmes.

Les travaux de curage-désamiantage ont été lancés à l'été 2020 et les travaux principaux de réhabilitation ont démarré au début de l'année 2021.

Le projet de l'ex-CJD de Fleury-Mérogis est par ailleurs lauréat de France Relance et bénéficie à ce titre d'un financement de 5 millions d'euros supplémentaires pour des travaux de rénovation énergétique et de désamiantage.



> Ancien centre des jeunes détenus de Fleury-Mérogis © Kamal Khalif



CONTRACTANTS
Groupe de conception-réalisation :
 Entreprises : Vinci Construction France (mandataire), Dumez IDF (conception et travaux)
Architectes : Valero Gadan (architectes), Arnaud Hameau (cotraitant architectes)
Bureaux d'études : CET Ingénierie (BET fluides), Bérin (BET structures/VRD/HQE), Schembri (cotraitant BET et grandes cuisines et restauration collective), AGI2D (cotraitant BET HQE développement durable)

DATES CLÉS
 Février 2020 : notification du marché de conception-réalisation
 Janvier 2021 : démarrage des travaux
 2^e trimestre 2023 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS
 26 446 m² de surface de plancher
 408 places
 18 000 heures d'insertion

> Ancien centre des jeunes détenus de Fleury-Mérogis © Valero Gadan, Arnaud Hameau

CENTRE FRANCIEN DE SÉCURITÉ

ET CENTRE DE FORMATION CONTINUE

FLEURY-MÉROGIS

ESSONNE (91)

Né de la nécessité de créer un site unique à proximité de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, ce projet de construction regroupera les fonctions d'intervention, de formation d'adaptation et de formation continue à destination de tout le personnel francilien de la direction de l'administration pénitentiaire et de la direction interrégionale des services pénitentiaires.

Cet ensemble est organisé en deux entités distinctes : Le centre francilien de sécurité (CFS), dont les travaux ont débuté à l'été 2021, comprendra une base ERIS, un centre cynotechnique et un stand de tir. Le centre de formation continue (CFC), dont les travaux ont démarré en mai 2022, sera constitué de salles de cours, d'un amphithéâtre et de salles de simulation pour l'enseignement théorique et pratique du personnel de l'administration pénitentiaire.



> CFC de Fleury-Mérogis © Nunc Architectes



CFS
CONTRACTANTS
Maîtrise d'œuvre : Fabienne Bulle Architecte et associés, L. Planchais, INCET
OPC : Planète Management
Travaux en lots séparés (9 lots)
 Lot 1 : gros œuvre/clos couvert : SPIE Batignolles Boyer
 Lot 2 : charpente métallique : Vulcain et Castel Fromager
 Lot 3 : gabions : LTP Gabion
 Lot 4 : second œuvre menuiseries intérieures : Sorbat 77
 Lot 5 : second œuvre peintures Parisiennes
 Lot 6 : équipements spécifiques : Établissement La Cour
 Lot 7 : CVC plomberies : SPIE Batignolles Mercier
 Lot 8 : CFO/CFA : CESA
 Lot 9 : VRD/espaces verts : Colas

DATES CLÉS
 Juillet 2021 : démarrage des travaux
 2023 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS
 3 600 m² de surface de plancher
 2 500 heures d'insertion

CFC
CONTRACTANTS
Maîtrise d'œuvre : Nunc Architectes, Mizrahi, Praxys
OPC : Planète Management
Marchés de travaux : attribution en cours

DATES CLÉS
 Mai 2022 : démarrage des travaux
 2023 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS
 3 000 m² de surface de plancher
 2 000 heures d'insertion

> CFS de Fleury-Mérogis © Fabienne Bulle Architecte

MAISON D'ARRÊT DE TROYES-LAVAU

AUBE (10)

Ce nouvel établissement à sûreté adaptée de près de 500 places, situé à Lavau en périphérie de Troyes, permettra de moderniser les places de détention existantes dans le département de l'Aube.

Le traitement paysager est une composante forte du projet architectural. Les études de conception ont été menées à bien en 2020. Le chantier, qui a démarré fin décembre 2020, se poursuit à un rythme soutenu. Jusqu'à 250 compagnons œuvrent sur le site avec la montée en puissance des corps d'états techniques et architecturaux.



> Maison d'arrêt de Troyes-Lavau © Bouygues Bâtiment Nord-Est



CONTRACTANTS
Groupement de conception-réalisation :
Entreprises : Bouygues Bâtiment Nord-Est (mandataire), Colas Nord-Est
Architectes : Groupe 6, WTF/A Architectes Associés
Bureaux d'études : Oteis, Diagobat

DATES CLÉS
Juillet 2019 : notification du marché de conception-réalisation
Novembre 2020 : démarrage des travaux
2^e trimestre 2023 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS
30 000 m² de surface de plancher
472 places
45 000 heures d'insertion

> Maison d'arrêt de Troyes-Lavau © Bouygues Bâtiment Nord-Est

MAISON D'ARRÊT DE NÎMES

GARD (30)

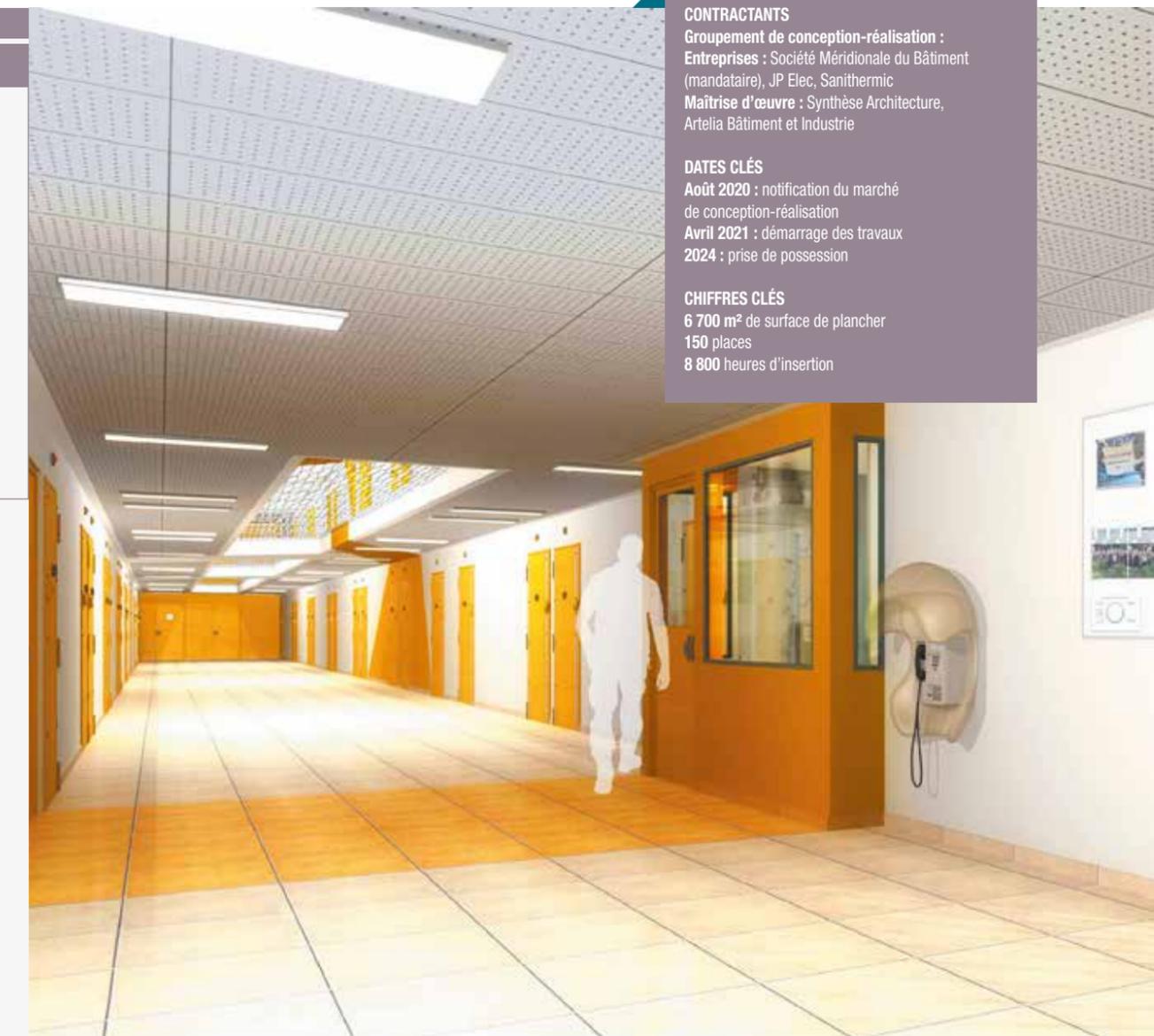
Le projet consiste en une extension de la maison d'arrêt de Nîmes afin d'améliorer les conditions de détention de cet établissement qui souffre aujourd'hui de surpopulation.

Deux nouveaux quartiers d'hébergement (hommes et femmes) sont prévus avec leurs cours de promenade et leurs terrains de sport dédiés. Le projet prévoit également une refonte des équipements et réseaux techniques centraux vétustes, et le réaménagement du poste central de sécurité et de sûreté active de l'établissement.

Après la sélection du groupement en 2020, les travaux de la première phase ont démarré en 2021 en site pénitentiaire occupé. L'année 2022 verra le lancement des travaux de la phase 2, dans une emprise sécurisée dédiée au chantier, à l'intérieur du mur d'enceinte de la maison d'arrêt.



> Maison d'arrêt de Nîmes © Synthèse Architectures



CONTRACTANTS
Groupement de conception-réalisation :
Entreprises : Société Méridionale du Bâtiment (mandataire), JP Elec, Sanithermic
Maîtrise d'œuvre : Synthèse Architecture, Artelia Bâtiment et Industrie

DATES CLÉS
Août 2020 : notification du marché de conception-réalisation
Avril 2021 : démarrage des travaux
2024 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS
6 700 m² de surface de plancher
150 places
8 800 heures d'insertion

> Maison d'arrêt de Nîmes © Synthèse Architectures



LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE

PREMIÈRES LIVRAISONS D'ÉTABLISSEMENTS EN 2022

Après le démarrage des travaux des premières structures d'accompagnement vers la sortie en 2020, les chantiers des autres structures se sont ouverts tout au long de l'année 2021. Au total, 7 chantiers battent leur plein pour permettre les premières livraisons d'établissements d'ici la fin 2022, année au cours de laquelle 3 nouveaux chantiers s'ouvriront.

Ces établissements à taille humaine en milieu urbain, qui rompent avec les codes d'architecture pénitentiaires traditionnels, visent à favoriser l'autonomisation et la responsabilisation des personnes détenues.

Le traitement qualitatif des façades, de l'entrée et de la clôture périmétrique concourt à offrir une image contemporaine de ces structures de transition entre la vie carcérale et la vie civile.

L'architecture cherche ainsi à créer, outre une organisation efficace, un ensemble harmonieux pour des lieux de vie apaisés, sécurisés et respectueux du voisinage.

> SAS Caen
© Nicolas Kelemen Architectes
Agence Schneider

SAS

CAEN

CALVADOS (14)



OPÉRATIONS
PÉNITENTIAIRES
EN TRAVAUX

CONTRACTANTS

Groupement de conception-réalisation :
Entreprise : Ramery - Zanello (mandataire)
Architectes : Nicolas Kelemen, Agence Schneider
Bureaux d'études : Prisme Ingénierie, Atelier paysagiste Zenobia

DATES CLÉS

Juillet 2019 : notification du marché de travaux
Octobre 2020 : démarrage des travaux
4^e trimestre 2022 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

90 places
4 500 m² de surface de plancher
7 650 heures d'insertion



> SAS Caen © François Monier, 7^e Ciel

SAS

LE MANS

LES CROISETTES

SARTHE (72)



OPÉRATIONS
PÉNITENTIAIRES
EN TRAVAUX

CONTRACTANTS

Groupement de conception-réalisation :
Entreprise : Sogea Atlantique BTP, filiale de Vinci Construction (mandataire)
Architecte : Agence Bruno Gaudin
Bureaux d'études : OTE Ingénierie, Otelio, BEGC

DATES CLÉS

Novembre 2019 : notification du marché de conception-réalisation
Décembre 2020 : démarrage des travaux
4^e trimestre 2022 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

4 500 m² de surface de plancher
90 places
5 565 heures d'insertion



> SAS Le Mans-Les Croisettes © Pascal Guiraud

SAS

MONTPELLIER

HÉRAULT (34)



OPÉRATIONS
PÉNITENTIAIRES
EN TRAVAUX

CONTRACTANTS

Groupement de conception-réalisation :
Entreprise : GCC SAS (mandataire)
Architectes : agences Archi 5 Prod, Espagno Milani Architectes
Bureaux d'études : Betem MP, Emacoustic et Cronos Conseil

DATES CLÉS

Janvier 2020 : notification du marché de conception-réalisation
Janvier 2021 : démarrage des travaux
4^e trimestre 2022 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

6 400 m² de surface de plancher
150 places
5 500 heures d'insertion



> SAS Montpellier © Pierre-Henri Espenon, GCC

SAS

OSNY

VAL-D'OISE (95)



OPÉRATIONS
PÉNITENTIAIRES
EN TRAVAUX

CONTRACTANTS

Groupement de conception-réalisation :
Entreprise : Rabot Dutilleul Construction (mandataire)
Maîtrise d'œuvre : CRR Architecture
Bureau d'études : Egis bâtiments

DATES CLÉS

Février 2020 : notification du marché
de conception-réalisation
Juin 2021 : démarrage des travaux
2023 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

6 875 m² de surface de plancher
180 places
8 300 heures d'insertion

SAS

MEAUX

SEINE-ET-MARNE (77)



OPÉRATIONS
PÉNITENTIAIRES
EN TRAVAUX

CONTRACTANTS

Groupement de conception-réalisation :
Entreprise : Rabot Dutilleul Construction (mandataire)
Maîtrise d'œuvre : CRR Architecture
Bureau d'études : Egis bâtiments

DATES CLÉS

Février 2020 : notification du marché
de conception-réalisation
Juin 2021 : démarrage des travaux
2023 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

7 159 m² de surface de plancher
180 places
9 000 heures d'insertion

SAS

TOULON - LA FARLÈDE

VAR (83)



OPÉRATIONS
PÉNITENTIAIRES
EN TRAVAUX

CONTRACTANTS

Groupement de conception-réalisation :
Entreprise : Léon Grosse Grands Projets (mandataire)
Maîtrise d'œuvre : Architecture Studio
Bureau d'études : BETEG

DATES CLÉS

Mars 2020 : notification du marché
de conception-réalisation
Mars 2022 : démarrage des travaux
2023 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

6 566 m² de surface de plancher
180 places
8 750 heures d'insertion

SAS

VALENCE

DRÔME (26)



OPÉRATIONS
PÉNITENTIAIRES
EN TRAVAUX

CONTRACTANTS

Groupement de conception-réalisation :
Entreprise : Léon Grosse Grands Projets (mandataire)
Maîtrise d'œuvre : Architecture Studio
Bureau d'études : BETEG

DATES CLÉS

Mars 2020 : notification du marché
de conception-réalisation
Juin 2021 : démarrage des travaux
2023 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

5 277 m² de surface de plancher
120 places dont 30 en quartier de semi-liberté
6 600 heures d'insertion



> SAS Osny © APIJ



> SAS Meaux © APIJ



> SAS Toulon - La Farlède © Architecture Studio



> SAS Valence © Léon Grosse

SAS

AVIGNON - LE PONTET

VAUCLUSE (84)



OPÉRATIONS
PÉNITENTIAIRES
EN TRAVAUX

CONTRACTANTS

Groupement de conception-réalisation :
Entreprise : Léon Grosse Grands Projets (mandataire)
Maîtrise d'œuvre : Architecture Studio
Bureau d'études : BETEG

DATES CLÉS

Mars 2020 : notification du marché
de conception-réalisation
Août 2021 : démarrage des travaux
2023 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

4 981 m² de surface de plancher
120 places
6 600 heures d'insertion

SAS

ORLÉANS

LOIRET (45)



OPÉRATIONS
PÉNITENTIAIRES
EN TRAVAUX

CONTRACTANTS

Groupement de conception-réalisation :
Entreprises : Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest
(mandataire), Bouygues Bâtiment Grand Ouest
Maîtrise d'œuvre : Champenois Architectes
Bureau d'études : Bérin

DATES CLÉS

Octobre 2019 : notification du marché
de conception-réalisation
Novembre 2021 : suspension du marché,
faute de pouvoir démarrer le chantier

CHIFFRES CLÉS

120 places dont 90 en SAS, 25 en quartier de semi-liberté
hommes, 5 en quartier de semi-liberté femmes
5 200 m² de surface de plancher
7 200 heures d'insertion

SAS

COLMAR

HAUT-RHIN (68)



OPÉRATIONS
PÉNITENTIAIRES
EN TRAVAUX

CONTRACTANTS

Groupement de conception-réalisation :
Entreprise : Eiffage Construction (mandataire)
Maîtrise d'œuvre : Ameller Dubois & associés (architectes)
Bureau d'études : Egis bâtiments

DATES CLÉS

Décembre 2020 : notification du marché
de conception-réalisation
Mai 2022 : démarrage des travaux
2023 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

120 places dont 20 en quartier de semi-liberté
(15 hommes - 5 femmes) et 10 en maison d'arrêt
5 870 m² de surface de plancher
7 000 heures d'insertion

SAS

NOISY-LE-GRAND

SEINE-SAINT-DENIS (93)



OPÉRATIONS
PÉNITENTIAIRES
EN TRAVAUX

CONTRACTANTS

Groupement de conception-réalisation :
Entreprise : Bouygues Bâtiment Île-de-France
(mandataire) ByBAT
Maîtrise d'œuvre : Champenois Architectes,
Richez Associés (architectes associés)
Bureau d'études : Bérin

DATES CLÉS

Septembre 2020 : notification du marché
de conception-réalisation
Avril 2022 : démarrage des travaux
2023 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

120 places dont 30 en quartier de semi-liberté
5 171 m² de surface de plancher
10 000 heures d'insertion



➤ SAS Avignon - Le Pontet © Léon Grosse



➤ SAS Orléans © Champenois Architectes



➤ SAS Colmar © Ameller Dubois & associés



➤ SAS Noisy-le-Grand © Champenois Architectes, Richez Associés

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BAIE-MAHAULT

GUADELOUPE (971)

L'extension du centre pénitentiaire de Baie-Mahault créera 300 nouvelles places pour faire face à la surpopulation carcérale.

L'opération se décompose en trois phases. La première concerne la construction de locaux des personnels et du quartier de semi-liberté, situés hors enceinte ; la seconde, celle de quartiers d'hébergement (un quartier d'accueil et d'évaluation, deux quartiers de maison d'arrêt pour hommes, un quartier disciplinaire et d'isolement). La dernière phase portera sur le raccordement de l'extension au centre pénitentiaire existant.

Le démarrage des travaux est attendu pour la fin de l'année 2022.



> Centre pénitentiaire de Baie-Mahault © Kardham Cardete Huet Architecture



> Centre pénitentiaire de Baie-Mahault © Kardham Cardete Huet Architecture

CONTRACTANTS
Groupement de conception-réalisation :
 Entreprise : Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest (mandataire), Bouygues Bâtiment outre-mer,
 Maîtrise d'œuvre : Kardham Cardete Huet Architecture
 Bureaux d'études : EGIS, ICM, Delta Ingénierie

DATES CLÉS
 Juillet 2019 : notification du marché de conception-réalisation
 Été 2020 : concertation publique préalable
 4^e trimestre 2022 : démarrage des travaux
 2026 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS
 6 865 m² de surface de plancher
 300 places (268 créations et 32 reconstructions)
 20 000 heures d'insertion

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DUCOS

RÉNOVATION UNITÉ SANITAIRE / SMPR
 MARTINIQUE (972)

Lors de sa dernière extension, livrée en 2016, la capacité théorique de l'établissement a été augmentée de près de la moitié par rapport à son dimensionnement initial. L'ensemble des locaux des services communs ont dû se restructurer pour s'adapter à cette nouvelle capacité. Seuls l'unité de consultation de soins ambulatoires (UCSA) et le service médical psychiatrique régional (SMPR) doivent encore faire l'objet d'une extension-réhabilitation, qui constitue la dernière étape de cette opération d'envergure réalisée en site occupé.

Le phasage de cette opération est étroitement lié à la réalisation de la nouvelle structure d'accompagnement vers la sortie (SAS), qui accueillera la blanchisserie commune à la SAS et au centre pénitentiaire.



SAS DUCOS



> SAS Ducos © DHA

CONTRACTANTS
Groupement de conception-réalisation :
 Entreprise : Comabat (mandataire)
 Maîtrise d'œuvre de conception : DHA
 Maîtrise d'œuvre d'exécution : Lorenzo
 Bureau d'études TCE :
 EGIS Antilles Guyane

DATES CLÉS
 Été 2021 : notification du marché de conception-réalisation
 Août 2021 : démarrage des études
 3^e trimestre 2022 : démarrage des travaux
 2024 : prise de possession
 2025 : mise en service de la SAS

CHIFFRES CLÉS
 6 045 m² de surface de plancher
 8 260 m² d'emprise au sol
 120 places dont 30 places en quartier de semi-liberté
 20 000 heures d'insertion



> Centre pénitentiaire de Ducos © Henri Salomon

US-SMPR
DATES CLÉS
 Septembre 2022 : sélection d'une maîtrise d'œuvre
 2023 : lancement de l'appel d'offres travaux
 2024-2026 : travaux en deux phases (anciennes cuisines-blanchisserie puis UCSA-SMPR)
 2027 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS
 Passage d'un ensemble UCSA-SMPR de 550 m² SU à un ensemble Unité Sanitaire-SMPR de 950 m² SU
 Intégration de buanderie relais et de bureaux de gestion de la détention pour environ 160 m² SU
 Extension de surface existante de 150 m²

DATES CLÉS

Novembre 2020 : lancement de la consultation en conception-réalisation
Été 2022 : notification du marché de conception-réalisation
2023 : démarrage des travaux
2025 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

26 800 m² de surface de plancher
400 places
49 500 heures d'insertion

CENTRE DE DÉTENTION DU
COMTAT VENAISIN
 VAUCLUSE (84)

DATES CLÉS

Du 25 janvier au 1^{er} mars 2021 : enquête publique
Septembre 2021 : lancement de la consultation
2023 : notification du marché de conception-réalisation et démarrage des travaux
2026 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

615 places
37 000 m² de surface de plancher

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE
MURET
 HAUTE-GARONNE (31)

BÂTIMENTS NEUFS CONCERNÉS

Un « pôle de criminologie »
 et un bâtiment d'enseignement pratique

DATES CLÉS

Février 2021 : lancement du concours de maîtrise d'œuvre
Mars 2022 : sélection du lauréat
2024 : démarrage des travaux
2025 : livraison

CHIFFRE CLÉ

4 300 m² environ

ÉCOLE NATIONALE
 D'ADMINISTRATION
 PÉNITENTIAIRE (ENAP)
AGEN
 LOT-ET-GARONNE (47)

La réalisation de ce programme de nouveaux bâtiments d'enseignement s'inscrit dans l'opération globale d'extension de l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP), initiée par la livraison de nouvelles surfaces d'enseignement modulaires en 2019.

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé début 2021 et le projet lauréat a été sélectionné en mars 2022.

Le dossier de dérogation espèces protégées a reçu un avis favorable avec réserve du CNPN.

DATES CLÉS

Juin 2020 : lancement de la consultation
Mars 2021 : obtention de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
2^e trimestre 2022 : notification du marché de conception-réalisation
2023 : démarrage des travaux
2026 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

705 places neuves
51 000 m² de surface de plancher
88 500 heures d'insertion

MAISON D'ARRÊT DE
VILLEPINTE
TREMBLAY-EN-FRANCE
 SEINE-SAINT-DENIS (93)

Le projet de la maison d'arrêt de Seine-Saint-Denis a pour finalité l'unification de deux structures : l'existant sur la commune de Villepinte et le futur établissement de Tremblay-en-France. L'objectif est de disposer à terme de 1 285 places dont 705 places neuves.

Les principaux enjeux sont la mutualisation des espaces (administration, greffe, ateliers, services à la personne, sûreté, etc.), l'inscription environnementale du bâtiment dans le territoire et le phasage des travaux qui se dérouleront en partie en site occupé.

Le dialogue compétitif ouvert en novembre 2020 a été clôturé en décembre 2021 pour une notification du marché au 2^e trimestre 2022.

DATES CLÉS

Avril 2021 : lancement de la consultation
Été 2022 : notification du marché de conception-réalisation
2023 : démarrage des travaux
2025 : livraison et mise en service

CHIFFRES CLÉS

180 places
14 000 m² de surface de plancher environ

PRISON INSERRE
D'ARRAS
 PAS-DE-CALAIS (62)

Les prisons InSERRE (Innover par des Structures Expérimentales de Responsabilisation et de Réinsertion par l'Emploi) sont des établissements à visée expérimentale entièrement centrés sur la formation et le travail et ayant vocation à accueillir des personnes détenues avec un faible reliquat de peine (entre 1 an et 3 ans). La commune de Saint-Laurent-Blangy, près d'Arras, sera la première à accueillir ce nouveau type d'établissement. L'appel d'offres en conception-réalisation a été lancé au printemps 2021. La sélection des candidats est intervenue au mois de juillet 2021 et les offres initiales ont été remises en février 2022. La notification du marché aura lieu à l'été 2022. La livraison de l'établissement est prévue pour 2025.

Deux autres prisons expérimentales InSERRE sont également prévues, l'une dans les Ardennes et l'autre en Meurthe-et-Moselle.



> École nationale d'Administration pénitentiaire (ENAP) d'Agen © Agence d'architecture - Patrick Arotcharen

L'AGENCE

- P. 70** LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE
 - 71 Missions et statut
 - 72 Le conseil d'administration
 - 74 Cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence
 - 76 L'organisation de l'Agence avec sa tutelle

- P. 78** L'ORGANISATION DE L'AGENCE
 - 79 La direction générale
 - 80 L'organigramme
 - 82 Les directions de programme et des services experts
 - 84 Le secrétariat général



PALAI DE JUSTICE

PREF

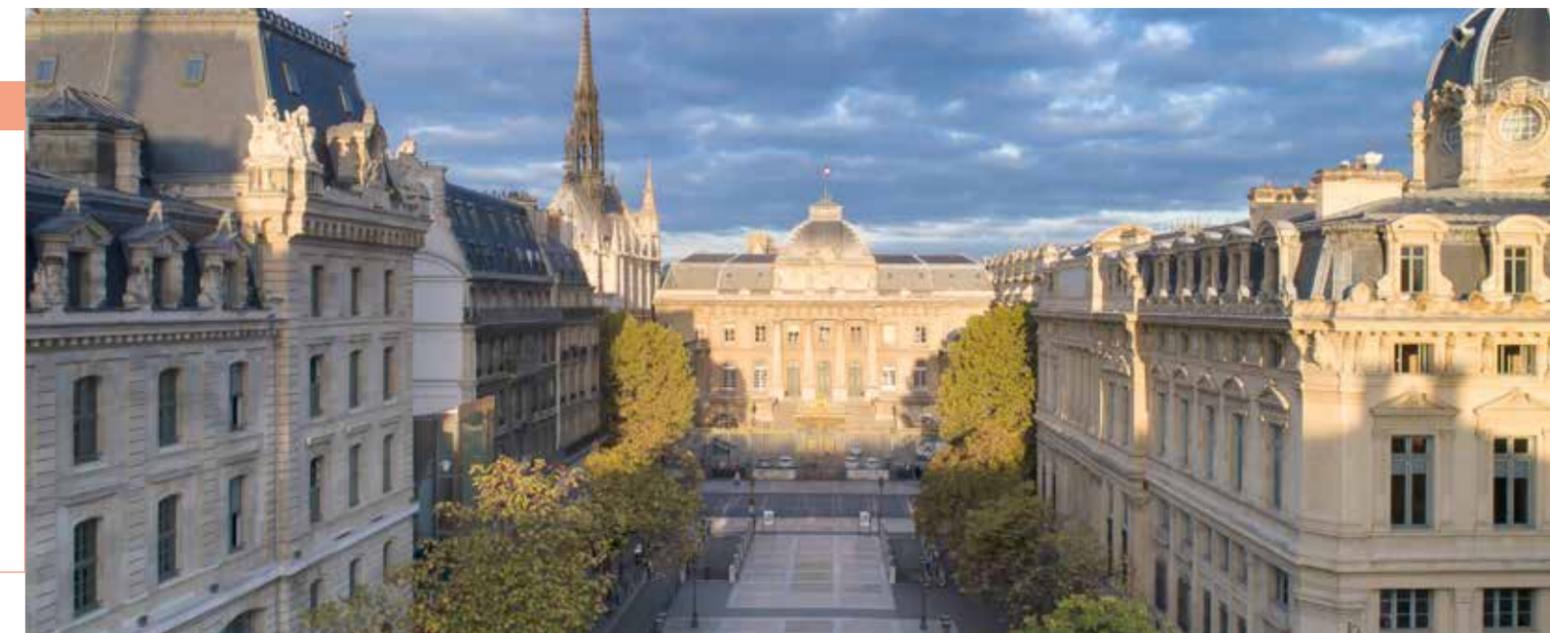
LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE



Centre pénitentiaire de Marseille - Les Baumettes 3 © Groupe 6, WTF/A Architectes Associés

MISSIONS ET STATUT

L'APIJ, opérateur immobilier du ministère de la Justice, est un établissement administratif régi par le décret n° 2006-208 du 22 février 2006 modifié.



Palais de justice de l'île de la Cité © Nicolas Borel

Construire, rénover et réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse, les écoles de formation du ministère, en France métropolitaine et outre-mer : telle est la mission de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), principal service constructeur du ministère de la Justice. Elle réalise ses missions dans le cadre réglementaire des marchés publics.

Elle exerce en outre un rôle d'expert, conseiller du ministère de la Justice, sa tutelle, sur la définition de nouveaux programmes immobiliers – en collaboration avec les directions centrales ministérielles – ainsi que sur toutes problématiques liées à l'immobilier : maîtrise

du coût de la construction, politique d'assurances, développement durable et exploitation-maintenance.

L'Agence, lorsqu'elle intervient en qualité de maître d'ouvrage, est acteur de premier rang pour la gestion des acquisitions foncières et pour toutes les procédures associées (déclaration d'utilité publique, expropriation...).

L'Agence a également compétence pour conduire toutes les procédures d'acquisition foncière et toutes celles qui sont en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme sur les projets confiés (déclarations d'utilité publique, mesures de compensation, concertations publiques).

Par ailleurs, le décret n° 2021-1253 du 29 septembre 2021 a modifié le décret statutaire de l'APIJ afin d'élargir les modalités d'intervention de l'APIJ en lui permettant désormais d'être mandatée pour la réalisation d'un projet mixte (soit un projet immobilier commun dont une partie répond à un besoin de la justice) d'une part, et d'autre part de modifier et de simplifier le fonctionnement des conseils d'administration en évoquant le cas de la vacance, absence ou empêchement du président du conseil d'administration et en modifiant le point de départ des délais d'approbation des délibérations.



Centre pénitentiaire de Lutterbach © Annie Gozard

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



> Palais de justice d'Aix-en-Provence © Romain Bassenne



> Palais de justice d'Aix-en-Provence © Thierry Passerat



> Palais de justice de l'île de la Cité © Nicolas Borel

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice était composé, en 2021, de :

Président

M. Xavier LEFORT depuis le 02/07/2020
Conseiller maître à la Cour des comptes
Préfet de la Mayenne depuis le 08/03/2021

Membres de droit

- | **La secrétaire générale** ou son représentant (ministère de la Justice)
- | **Le directeur de l'administration pénitentiaire** ou son représentant (ministère de la Justice)
- | **Le directeur des services judiciaires** ou son représentant (ministère de la Justice)
- | **La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse** (ministère de la Justice)
- | **La directrice du budget** ou son représentant (ministère chargé du budget)
- | **Le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature** ou son représentant (ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)
- | **Le directeur de l'immobilier de l'État** ou son représentant (ministère du Budget et des Finances)

Personnalités désignées par arrêté du garde des Sceaux

- | **M. Jean-Claude MARIN** (jusqu'au 09/09/2021)
Procureur général honoraire près la Cour de cassation
- | **Mme Nathalie MORIN**
Directrice départementale des finances publiques du Val-de-Marne
- | **Mme Dominique MOYAL** (jusqu'au 01/03/2021)
Procureure générale près la cour d'appel de Poitiers
- | **M. Régis VANHASBROUCK**
Premier président de la cour d'appel de Lyon
- | **M. Laurent RIDEL** (jusqu'au 08/03/2021)
Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris
- | **Mme Nadine PICQUET**
Directrice interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux
- | **M. Philippe ESTINGOY**
Directeur général de l'Agence qualité construction

Représentants du personnel de l'Agence

- | **Mme Fabienne LEPRINCE**
Cheffe de projet
Suppléante : Sophie MARTEL, cheffe de projet
- | **M. Thierry BLARD**
Chef de projet
Suppléant : Léo KAHN, chef de projet

Depuis l'arrêté du 13 avril 2021 sont nommés :

- | **Mme Delphine CLOAREC**, chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Angers
- | **M. Frédéric FEVRE**, procureur général près la cour d'appel de Douai



RÉUNIONS ET DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration de l'APIJ s'est réuni à cinq reprises en 2021 : les 3 mars, 23 juin, 20 septembre, 11 octobre et 8 décembre.

Dans le contexte de la crise sanitaire et des restrictions sanitaires, 2 conseils d'administration se sont déroulés en visioconférence.

Le conseil du 23 juin a été décentralisé dans la salle des Grands Procès au sein du palais de justice historique de Paris sur l'île de la Cité, puis a été suivi d'une visite commentée organisée par la directrice adjointe à la directrice générale de l'Agence.

99 délibérations ont été approuvées :

- | 28 au titre des quitus, permettant ainsi de procéder à l'apurement de la comptabilité administrative et générale de l'établissement ;
- | 24 concernant des opérations judiciaires dont 3 schémas directeurs ;
- | 29 concernant des opérations pénitentiaires ;
- | 1 pour l'approbation d'une nouvelle convention : une convention concernant le mandat de Maîtrise d'Ouvrage relatif à la cité administrative et judiciaire de Saint-Martin ;
- | 2 pour l'approbation d'avenants à des conventions :
 - > avenant à la convention concernant Titre Y Guyane ;
 - > avenant à la convention concernant l'île de la Cité ;
- | 17 délibérations sur des sujets transversaux (rapport d'activité 2021, adhésion à l'Institut de la Maîtrise d'Ouvrage, adhésion à l'Agence Qualité Construction, indemnisation des membres de jury) et sur le fonctionnement de l'établissement

(compte financier, prime collective, dépenses accessoires, 1 budget rectificatif, budget initial, organisation du travail et des services, recrutement d'apprentis, avenants 1 et 2 au cadre de gestion, modification de l'article 7 du cadre de gestion, dématérialisation des fiches de paie et règlement intérieur du conseil d'administration).

Plusieurs présentations ont par ailleurs été faites au conseil d'administration pour sa bonne information :

- | contrôle de l'Agence française anticorruption ;
- | présentation de l'opération salle des Grands Procès ;
- | bilan de concurrence 2017-2020 ;
- | exemple d'un chantier par un film – le palais de justice d'Aix-en-Provence ;
- | cartographie des risques du secrétariat général de l'APIJ (anciennement DJAF).



> Palais de justice de Mont-de-Marsan © Jean-François Tremege

CADRE CONVENTIONNEL DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS CONFIÉES À L'AGENCE

Le décret statutaire de l'Agence organise le cadre conventionnel de son intervention.



École nationale d'Administration pénitentiaire (ENAP) d'Agen © Pascal Aimar



Palais de justice de Saint-Martin © DHA

Elle intervient en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre d'un protocole qui définit le cadre conventionnel selon lequel l'Agence exerce la totalité des attributions de la Maîtrise d'Ouvrage pour les opérations qui lui sont confiées par le ministère de la Justice (dit « Protocole de Maîtrise d'Ouvrage ») ; par ailleurs, lorsque les montages opérationnels retenus avec la Chancellerie sont des contrats globaux, l'Agence intervient alors en tant que mandataire, et des conventions de mandat sont signées.

L'Agence signe également des conventions d'assistance au titre de ses missions d'expertise et d'assistance.

LE PROTOCOLE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Ce protocole a été renouvelé en 2017 pour une durée de cinq ans. Le texte a été travaillé en étroite collaboration avec les tutelles de l'établissement afin d'apporter les ajustements jugés utiles en retour d'expérience.



LES CONVENTIONS DE MANDAT

Convention de mandat sur la sûreté active (Fleury-Mérogis)

L'administration pénitentiaire a souhaité engager la rénovation des installations du système de sûreté pénitentiaire active de la maison d'arrêt des hommes de Fleury-Mérogis dans sa globalité, puisque chaque système informatique renouvelé doit rester compatible avec l'ensemble de l'architecture.

S'agissant de prestations à haut degré de technicité, l'administration pénitentiaire a établi qu'il était préférable, par l'intermédiaire d'un marché global de performance (article 35 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics), de confier au prestataire qui renovera les équipements leur exploitation et leur maintenance sur une durée de 12 ans. La convention de mandat confie à l'APIJ la mission de rénovation du système de sûreté pénitentiaire active.

Convention de mandat pour la réalisation de la cité du ministère de la Justice à Saint-Laurent-du-Maroni

Conformément à l'accord de Guyane signé le 21 avril 2017 entre l'État et le collectif « Pour que la Guyane décolle », le ministère de la Justice prévoit l'implantation d'un tribunal judiciaire et d'un centre pénitentiaire à Saint-Laurent-du-Maroni.

Le conseil d'administration du 18 juin 2019 a approuvé le passage en phase opérationnelle des travaux de sécurisation et de gestion pour la réalisation du centre pénitentiaire. La convention de mandat proprement dite a été approuvée au conseil d'administration de mars 2020.

Convention de mandat pour la réalisation de logements à l'École nationale d'Administration pénitentiaire

Afin de permettre l'accueil de plus de stagiaires au sein de l'École nationale d'Administration pénitentiaire (ENAP) à Agen, une seconde extension a été envisagée.

Elle prévoit notamment l'augmentation de la capacité d'hébergement. À ce titre, une convention de mandat entre l'Agence et le ministère de la Justice a été conclue en 2018 et approuvée lors du conseil d'administration du 20 septembre. Cette convention portant sur la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance d'hébergements à destination des stagiaires de l'ENAP a fait l'objet d'un avenant approuvé lors du conseil d'administration du 13 novembre 2019.

Convention de mandat signée avec le Conseil d'État et l'accord du secrétariat général

La commission des recours des réfugiés s'est installée à Montreuil en 2004. L'établissement, qui est devenu cour nationale du droit d'asile (CNDA), est rattaché au Conseil d'État (CE) depuis le 1^{er} janvier 2009. Les principales fonctions de la juridiction sont réparties entre trois sites montreuillois. Le tribunal administratif (TA) a également son siège à Montreuil.

Le Conseil d'État, souhaitant transférer ces juridictions sur le campus de l'AFPA à Montreuil, une fois celui-ci réhabilité, a confié à l'APIJ un mandat de Maîtrise d'Ouvrage pour la conduite de la réhabilitation de ce site au profit de la CNDA et du TA.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration en juin 2018.

Convention de groupement de commandes pour la cité judiciaire et administrative de Saint-Martin

Une convention de groupement de commandes entre l'APIJ et la préfecture de Guadeloupe a été réalisée en novembre 2020 pour assurer la poursuite des études préalables et le lancement de la consultation pour le marché global de performance (MGP) relatif à la construction d'une cité administrative et judiciaire à Saint-Martin, afin de regrouper les services régaliens sur un site unique. Ce projet est financé par France Relance. En janvier 2021, les parties sont convenues d'un avenant pour permettre à l'APIJ, en tant que coordonnateur, de mener la procédure de passation du MGP jusqu'au choix de l'attributaire.

Convention de mandat pour la construction de la cité judiciaire de Cayenne

La convention de mandat qui marque le passage en phase opérationnelle de l'opération de construction de la cité judiciaire de Cayenne et d'un silo d'archives a été approuvée au conseil d'administration du 11 mars 2020.

Elle a fait l'objet d'un avenant approuvé en mars 2021, suite à la demande du Conseil d'État d'intégrer à cette réalisation le tribunal administratif.



Palais de justice d'Aix-en-Provence © Romain Bassenne

LES CONVENTIONS D'ASSISTANCE

Convention d'assistance à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse pour les Antilles et la Guyane

Le secrétariat général du ministère et la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) ont souhaité l'assistance de l'APIJ concernant les projets outre-mer de cette direction. Une convention décrit la nature et les contours des missions confiées à l'Agence, les modalités de commande dans le cadre de réunions annuelles de dialogue de gestion, et les modalités d'intervention de celle-ci.

Outre la conduite des opérations d'investissement d'un montant supérieur à 60 000 €, l'antenne Antilles – Guyane de l'Agence peut également réaliser des missions d'assistance pour la politique immobilière, l'exploitation et la maintenance du parc immobilier de la DPJJ. Cette convention a été approuvée en juin 2018.



Palais de justice historique de Cayenne © Ronan Liétar - Imazone

L'ORGANISATION

DE L'AGENCE AVEC SA TUTELLE

Dans le cadre de ses missions de Maîtrise d'Ouvrage, l'APIJ agit au nom et pour le compte du ministère de la Justice ; la Chancellerie conserve dans le même temps ses prérogatives relatives à la décision d'investir, la fixation des données de cadrage stratégiques, l'approbation des projets et le contrôle des conditions de réalisation des missions confiées à l'Agence.

Dans ces conditions, un ensemble d'instances structure la relation tutélaire de l'APIJ avec la Chancellerie :

- | le conseil d'administration de l'APIJ qui, par l'approbation des délibérations qui lui sont soumises, exerce ses prérogatives tutélaire ;
- | les réunions mensuelles, organisées avec les services immobiliers du secrétariat général, de la direction des services judiciaires et de la direction de l'administration pénitentiaire, qui permettent de dresser un compte rendu sur l'actualité des opérations, solliciter des arbitrages et susciter des échanges ;
- | les réunions de travail opérationnelles (foncier, programme, études...) permettant un échange technique sur les projets, préalables à des arbitrages éclairés par la tutelle ;
- | les dialogues de gestion trimestriels avec le service concerné du secrétariat général du ministère de la Justice, dialogues dont les principaux thèmes sont la soutenabilité de la masse salariale et des principales dépenses de fonctionnement (loyers, déplacements) et les démarches de progrès engagées par l'Agence (audit RH, contrôle interne).

Un contrat d'objectifs et de performance (COP) est également établi entre le ministère de la Justice et

le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, qui assurent la cotutelle de l'opérateur, et l'APIJ. Il fixe un ensemble d'orientations stratégiques qui guideront les actions et les méthodes déployées par l'Agence. Un nouveau contrat de performance devait entrer en vigueur en 2021 pour une période de trois ans.

L'année 2021 a été une année singulière pour l'opérateur, confronté notamment à un plan de charge d'une densité inédite requérant une mobilisation importante de l'ensemble de ses effectifs, ainsi qu'aux départs successifs de son directeur juridique, administratif et financier puis de la directrice générale.

Les échanges initiés avec les tutelles au deuxième semestre 2021 sur le projet de COP 2021-2023 n'ont, dans ce contexte, pas pu être menés dans le calendrier initialement envisagé, et le prochain COP de l'Agence est programmé pour une entrée en vigueur en 2022.

Pour autant, le travail déployé par l'Agence et l'ensemble de ses directions, visant à faire progresser ses méthodes ainsi que ses résultats, n'a pas faibli, et de nombreuses actions de progrès ont été engagées ou poursuivies dans le courant de l'année.



Palais de justice de Mont-de-Marsan © Jean-François Tremege

POUR LA PARTIE RELATIVE AUX ACTIONS DE PROGRÈS

En lien avec ses axes stratégiques, et indépendamment du cadre contractuel (COP) dont le processus de réécriture s'est déroulé en 2021, l'APIJ a mené cette année un ensemble d'actions de progrès, destinées à :

- | sécuriser la conduite des programmes immobiliers exceptionnels pour laquelle elle est missionnée ;
- | améliorer la durabilité et la qualité technique de ses constructions ;
- | consolider son expertise, la performance de la Maîtrise d'Ouvrage et l'optimisation de ses ressources.

En matière de conduite de projet, l'APIJ a déployé un ensemble d'outils, cartographie et instances de suivi, permettant de sécuriser plus encore sa maîtrise des risques opérationnels, budgétaires, calendriers et juridiques. Le concours de l'ensemble de ses ressources expertes en interne a, dans le même temps, permis une importante harmonisation et capitalisation de la connaissance en la matière.

Dans la poursuite des actions engagées les années précédentes, l'APIJ a mené, par l'intermédiaire de ses directions de la programmation et de la prospective

d'une part, et de la qualité de la construction d'autre part, un ensemble d'actions visant à développer les leviers au service d'une plus grande qualité. Cela est, entre autres, passé par :

- | la sécurisation de la maîtrise fonctionnelle et technique des projets par les équipes opérationnelles (par la stabilisation et la clarification de l'ensemble des guides, l'actualisation de grilles d'analyse des projets, la conduite de cycles de formations, etc.) ;
- | le renforcement du contrôle interne autour de la qualité technique et fonctionnelle des bâtiments, en conformité avec les exigences programmatiques (déploiement de schémas de contrôle qualité notamment) ;
- | la poursuite des démarches de retours d'expérience sur les projets livrés.

En parallèle, l'APIJ s'est pleinement inscrite dans les objectifs du ministère de la Justice et de l'État en matière de développement durable. Ainsi :

- | elle a procédé à un accompagnement réglementaire de la Chancellerie dans le cadre de la définition des modalités de mise en œuvre de la RE2020 ;
- | elle a contribué à la mise en œuvre de politiques énergétiques ambitieuses en judiciaire comme en pénitentiaire. Il est ainsi à noter que les opérations

judiciaires de Nancy et Montreuil ont permis à l'Agence de consolider sa stratégie et d'optimiser les prescriptions programmatiques et critères de sélection des candidatures permettant l'atteinte d'un haut niveau de performance. Sur le champ pénitentiaire, les actions initiées en faveur de conception et d'usages plus durables seront à poursuivre en 2022.

Enfin, concernant la direction juridique, administrative et financière, les services ont mis en place un ensemble d'actions visant à améliorer la sécurisation des actes, simplifier et clarifier les process internes, etc. Ainsi et sans que cette liste soit exhaustive, les principales actions menées en 2021 sont :

- | sur le volet budgétaire et financier : l'élaboration du guide des procédures budgétaires et comptables, la formation des agents au contenu de ce guide, la réalisation d'un audit sur les délais de paiement avec la mise en place d'un suivi hebdomadaire et de mesures correctives, la mise en place d'un tableau de suivi budgétaire des opérations, accompagné d'un plan de formation ;
- | sur le volet juridique : la sécurisation des actes via le rattachement du service foncier et de l'urbanisme au secrétariat général de l'APIJ (anciennement



DJAF), la refonte de la délégation de signature et note sur les visas intermédiaires, la remise en place de la commission des marchés ;

- | sur le volet des ressources humaines : la refonte du plan de formation et du rapport social unique, la réalisation d'un audit organisationnel et mise en œuvre du plan d'action associé ;
- | sur le volet informatique, moyens généraux et gestion de la connaissance : réalisation des audits intranet, sécurité informatique et système d'information.



Cour nationale du droit d'asile de Montreuil © Annie Gozard

L'ORGANISATION DE L'AGENCE

Palais de justice de Lille © OMA

LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'Agence est dirigée, depuis le 3 janvier 2022, par M. David Barjon, architecte et urbaniste général de l'État.



Le comité de direction de l'APIJ © Nicolas Fussler

Le directeur général préside chaque semaine le comité de direction (CODIR) composé de la directrice adjointe au directeur général, de quatre directeur.rice.s chargé.e.s du pilotage et de la coordination des équipes de projet, de la secrétaire générale, de la secrétaire générale adjointe, de la cheffe de cabinet et de la cheffe de service des ressources humaines.

Le CODIR est l'instance au sein de laquelle sont discutés les axes stratégiques des dossiers confiés à l'APIJ et sont établis les documents de référence et décisions du directeur général. Le CODIR organise également les modalités d'application des actes du conseil d'administration.

Ce comité est complété par un conseil de direction mensuel auquel participent les membres du CODIR, les directeur.rice.s de programme, les chef.fe.s des services transversaux et l'agent comptable.

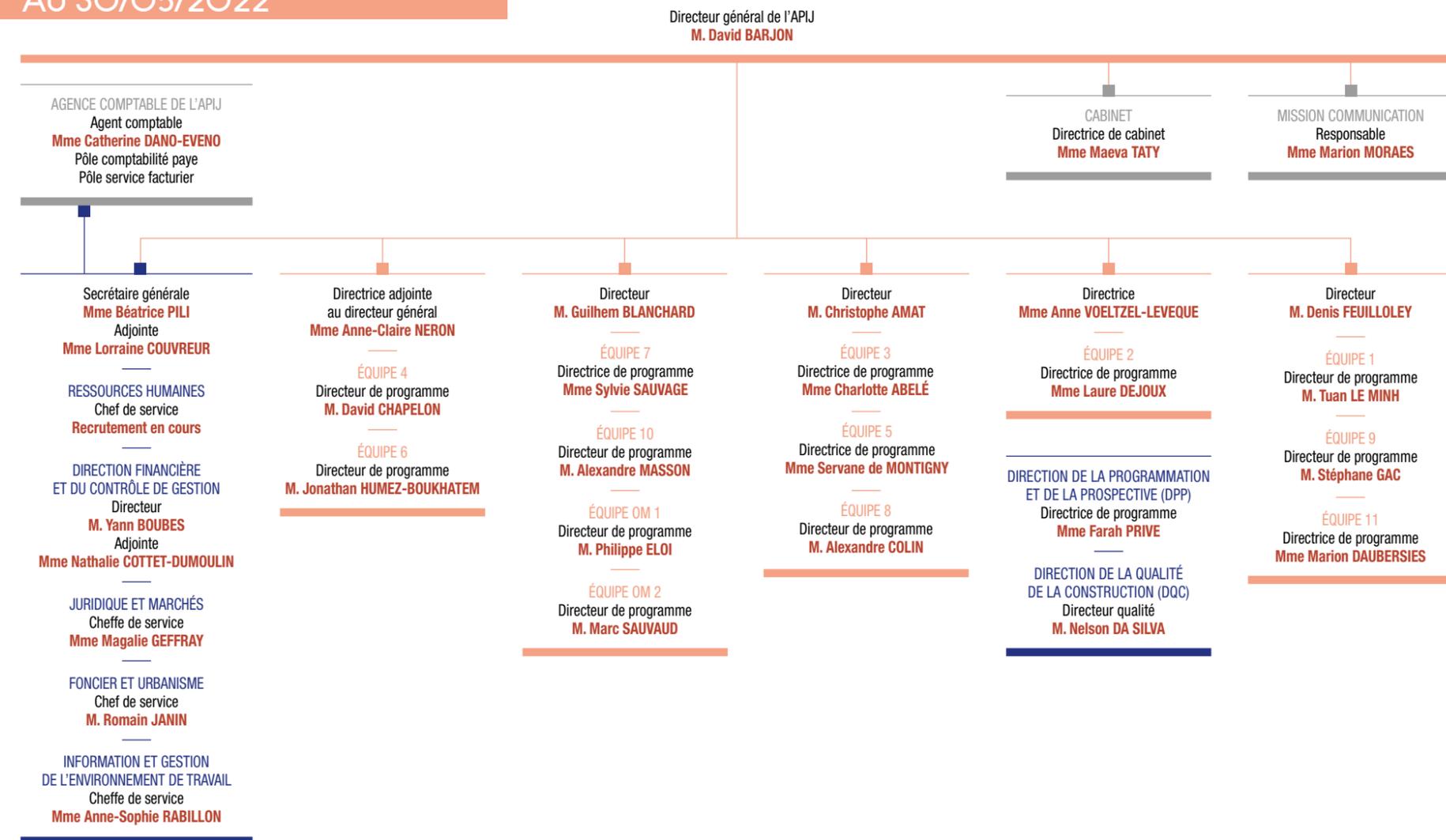
Ce comité est tout à la fois un lieu d'information et de présentation de l'activité générale et des démarches transversales, et un lieu d'échange où chacun peut porter à l'ordre du jour des thématiques nécessitant d'être débattues.



CFS de Fleury-Mérogis © APIJ

L'ORGANIGRAMME

AU 30/05/2022



> L'Agence © Nicolas Fussler



> Les équipes outre-mer © APIJ



LES DIRECTIONS

DE PROGRAMME ET DES SERVICES EXPERTS

L'Agence compte 12 directions de programme chargées de mener à bien l'ensemble des projets pénitentiaires et judiciaires confiés à l'Agence par sa tutelle, dont deux sont basées en Guadeloupe pour la conduite des projets sur les deux départements des Antilles. Les équipes conduisent les opérations depuis les études préalables jusqu'à la livraison, puis au quitus.



> Centre pénitentiaire de Caen-IFS © SPIE Batignolles



> SAS Avignon - Le Pontet © Léon Grosse

Composées de chef.fe.s de projet, d'un.e assistant.e et s'appuyant sur des secrétariats mutualisés, ces équipes sont dirigées par un.e directeur.rice de programme, lui-même piloté par l'un.e des cinq directeur.rice.s opérationnel.le.s. La pluralité des profils au sein d'une même équipe (architectes, ingénieur.e.s, urbanistes...) assure l'expertise nécessaire à la conduite des projets et permet de gérer les opérations à tous les stades.

DEUX VOILETS D'EXPERTISE TECHNIQUE

En appui aux directions de programme, deux directions déploient leur expertise très en amont, en phase d'études, au fil des étapes des projets, puis post-réception via l'organisation d'audits.

La direction de la programmation et de la prospective (DPP)

Spécialisée dans la programmation architecturale, fonctionnelle, et technique des espaces et des bâtiments, elle établit les référentiels de programmation judiciaire et pénitentiaire et conduit toutes les réflexions prospectives dans ce domaine. Elle veille à la bonne prise en compte et à la transmission des évolutions programmatiques dans les projets conduits par les équipes opérationnelles. L'objectif est de contribuer à la maîtrise de la qualité d'usage des espaces et des bâtiments, à l'optimisation des coûts, à l'homogénéité entre les opérations. Elle assure la capitalisation des retours d'expérience et anime les échanges avec les services des tutelles préparant les arbitrages de la Chancellerie. Dans le cadre du programme

dit « de 15 000 places », une refonte complète du programme fonctionnel et technique pénitentiaire a été engagée en 2019 et poursuivie jusqu'en 2021 afin d'intégrer les nouvelles orientations de la Chancellerie et les retours des audits de certains établissements existants. Ces travaux ont abouti à la signature du nouveau guide générique de programmation des établissements pénitentiaires le 23 février 2022 par la secrétaire générale du ministère de la Justice, le directeur de l'administration pénitentiaire et le directeur de l'APIJ. Ce guide servira de base programmatique aux opérations de la vague 8 000 (deuxième vague du programme 15 000 places).

Le programme InSERRE, nouveau type d'établissement pénitentiaire particulièrement focalisé sur la réinsertion par le travail, a fait l'objet de nombreux échanges avec

l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP) et les directions métiers de la direction de l'administration pénitentiaire, permettant ainsi la réalisation du programme générique et la pré-programmation de la première opération de ce type. Une réflexion a été conduite sur la standardisation des cellules pénitentiaires qui sera intégrée au programme de 8 000 places. Une nouvelle version du programme générique judiciaire a aussi été réalisée en 2020 et consolidée en 2021, en lien avec les impacts de la réforme judiciaire et les nouvelles orientations guidées par la Chancellerie, notamment sur l'accueil du justiciable et sur les modes d'exercice professionnel des magistrats et des greffiers.

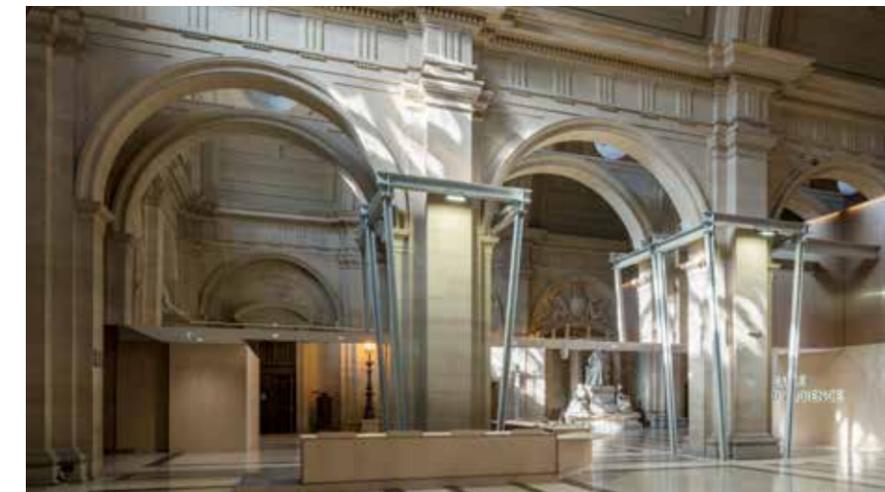
La DPP produit également en régie des études de faisabilité et des schémas directeurs et s'attache

à développer tous les outils méthodologiques et modules de formations internes au profit des équipes opérationnelles pour suivre l'analyse des programmes et des projets spécifiques. Ainsi, la « boîte à outils » s'est enrichie en 2021 de plusieurs nouveaux supports à l'assistance opérationnelle. Cette direction comprend 4 personnes.

La direction de la qualité de la construction (DQC)

La qualité des constructions dépend de l'ensemble des acteurs qui interviennent lors de la construction d'un bâtiment. Cela passe notamment par une conception réfléchie, une bonne coordination des corps de métier et une mise en œuvre des produits et procédés dans le respect des normes et règles professionnelles, afin de limiter les risques de

sinistralité au cours de la vie du bâtiment. Créée en 2019, la direction de la qualité de la construction sensibilise les intervenants à l'acte de construire en présentant des retours d'expérience et en renforçant les contrôles qualité en phases de conception et d'exécution. Les séances d'information, de formation et outils de contrôle développés par la DQC permettent notamment aux opérationnels de porter le regard sur les sujets techniques sensibles et visent à mieux maîtriser les conceptions et exécutions. Une attention particulière est également portée par la DQC sur les phases de réception de travaux et suivi des garanties légales des constructeurs.



> Palais de justice de l'île de la Cité © Nicolas Borel

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

133
agents permanents
au 31/12

42%
d'hommes

58%
de femmes

3
apprentis



› Maison d'arrêt de Troyes-Lavau © Groupe 6, WTF/A Architectes Associés

CONTRÔLE DE L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION (AFA)

L'APIJ a fait l'objet d'un contrôle de l'Agence française anticorruption en 2021. À ce titre, les services du secrétariat général de l'APIJ (anciennement DJAF) ont été fortement mobilisés (entretiens, transmissions de procédures, notes, etc.). Préalablement à ce contrôle, le secrétariat général de l'APIJ avait mis au point une cartographie des risques et avait actualisé une série de documents relatifs aux atteintes à la probité (dispositif de prévention). Le rapport de contrôle de l'AFA devrait être transmis en 2022 et permettra notamment à l'Agence d'enrichir sa cartographie des risques, son contrôle interne, en particulier concernant la déontologie.

LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

La croissance des effectifs de l'APIJ s'est poursuivie en 2021 avec le recrutement de 25 nouvelles personnes, tout en préservant la diversité des profils qui fait la richesse de l'établissement. Pour la première fois depuis le début de sa croissance en 2018, l'APIJ a quasiment saturé son plafond d'emploi puisque sa consommation s'élève à 99 % au 31 décembre 2021.

L'établissement a également mis l'accent sur l'accompagnement de ses agents en consolidant sensiblement les actions du plan de formation, et notamment du parcours d'intégration. Ainsi, chaque agent arrivé à l'APIJ dispose d'un parcours d'intégration adapté à son métier et de points

d'étapes réguliers avec son manager ou le service RH afin de s'assurer de l'adéquation de sa formation avec les missions attendues. De plus, le plan de formation fait désormais l'objet de deux mises à jour dans l'année afin de s'adapter très rapidement aux réalités des opérations et aux besoins de formation qui en découlent. L'activité de formation a donc été très dense en 2021 avec 104 actions de formation tout compris, 147 agents ayant bénéficié d'au moins une formation au cours de l'année 2021 et une moyenne de 5,05 jours de formation par agent.

Les enseignements tirés des années 2020 et 2021 ont permis l'élaboration et la validation par les instances du personnel de la charte du télétravail de l'APIJ, autorisant jusqu'à 3 jours de télétravail par agent, ainsi que la mise en place du forfait télétravail.

31%
de fonctionnaires
en détachement

69%
de contractuels

5,05
jours (moyenne annuelle
du nombre de jours
de formation par agent)



› Palais de justice d'Aix-en-Provence © Romain Bassenne

LE SERVICE JURIDIQUE ET DES MARCHÉS

La commission des marchés a été amenée à examiner une dizaine de marchés, ce qui a notamment permis d'améliorer la qualité et la précision des articles des documents de consultation des entreprises (clauses contractuelles et règlement de consultation) afin de garantir le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et de disposer des outils pour s'assurer de la bonne exécution des marchés. Des modèles de marchés types ont également été mis à disposition des équipes dans le but d'en harmoniser les pratiques.

Le service s'est d'ailleurs pleinement mobilisé pour les accompagner dans leurs réponses aux différentes réclamations soulevées par les titulaires des marchés, et ce, dans le respect des circulaires liées à la crise sanitaire ou à la crise des matières premières.

57
consultations

63 marchés et **73** avenants



LE SERVICE FONCIER ET DE L'URBANISME

La réglementation dans ce domaine ne cessant de s'accroître et de se complexifier, ce service a été rattaché à la direction juridique administrative et financière par délibération en date du 23 juin 2021.

Le service foncier et de l'urbanisme déploie une expertise et un savoir-faire opérationnel en matière de recherches et d'acquisitions foncières, ainsi que dans la conduite de toutes les procédures administratives nécessaires à la maîtrise du foncier, à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et à l'obtention des autorisations environnementales. Le service foncier et urbanisme apporte également un appui juridique aux directions de programme sur les problématiques se rapportant aux volets foncier-



› Palais de justice d'Aix-en-Provence © Romain Bassenne

urbanisme-environnement des projets judiciaires et pénitentiaires.

Il a été renforcé en 2021 par l'arrivée d'un expert-écologue pour permettre à l'APIJ de monter en compétences dans l'appréhension des enjeux de préservation de la biodiversité et dans le suivi des engagements pris dans le domaine environnemental.

3 enquêtes publiques
et 3 concertations organisées

5 autorisations de
construire sur les SAS

5 saisines CNDP pour
désignation d'un garant

5 autorisations de construire sur les SAS
(Valence, Toulon, Avignon, Osny, Meaux)



> CFC de Fleury-Mérogis © Nunc Architectes

LA DIRECTION FINANCIÈRE ET DU CONTRÔLE DE GESTION

L'année 2021 a été marquée par la finalisation et la formation des agents sur le guide des procédures budgétaires et comptables. L'objectif était de clarifier les difficultés rencontrées par chacun des services au sein de la chaîne des dépenses et d'apporter des solutions pour fluidifier et simplifier le process tout en le sécurisant.

Au regard de l'activité de l'Agence et du nombre de chantiers à venir ou en cours, il convenait de consolider et d'harmoniser le suivi budgétaire des opérations en proposant un modèle de tableau à l'attention des équipes.

Ce travail sera complété en 2022 par une formation sur le suivi des OS (ordre de service)/FTM (fiche travaux modificative) et la PAI (provision pour aléas et imprévus) afin de sécuriser le suivi budgétaire.

Par ailleurs, un retour d'expérience a été réalisé concernant les délais des plannings en conception-réalisation. Cela a permis de fiabiliser les délais internes entre la remise du dossier de consultation aux groupements et la notification du marché.

Une mise à jour du modèle de coût judiciaire a été initiée en 2021 et sera finalisée en 2022.

De nombreux quitus ont été présentés en conseil d'administration (en lien avec les équipes opérationnelles) afin de définitivement clore les opérations.

LE SERVICE D'INFORMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL (SIGET)

Travailler en mode hybride

Les conditions matérielles de travail des agents sont au centre des préoccupations du SIGET. Pour compléter le dispositif de télétravail déjà bien étayé (PC, VPN, écran externe...), le SIGET a porté cette année son attention sur l'équipement des salles de réunion et sur la compatibilité des différents systèmes de visioconférence utilisés avec nos divers partenaires (Klood, Teams, Starleaf, Webex...).

Ainsi, la majorité de nos salles de réunion a été équipée de dispositifs complémentaires en adéquation avec les nouvelles méthodes de travail hybride. De même, une première partie des applicatifs

bureautiques a été mise à jour (tant d'un point de vue technique que sécuritaire) et un quart de la flotte d'ordinateurs portables a été renouvelé.

Les systèmes d'information : sécurité et modernisation

L'année 2021 a été marquée par la conduite de 3 audits concomitants. Le premier, relatif à la sécurité informatique, a été conduit sur un trimestre avec l'appui de deux consultants en cybersécurité. L'avènement du télétravail, notamment lié à la crise sanitaire de 2020, a considérablement augmenté les attaques informatiques (telles que phishing, ransomwares, malwares, failles de sécurité...).

Au regard de la criticité des documents et données qu'elle manipule dans le cadre de son activité, l'APIJ



> Palais de justice de Toulon © Moreau Kusunoki Architectes

a souhaité évaluer ses installations informatiques en matière de sécurité, afin de mesurer son degré de maturité face aux malveillances quotidiennes et de s'en prémunir. Par ailleurs, cette étude fait écho aux dernières directives émanant de la DINUM, de l'ANSSI et de la tutelle concernant la sécurisation des systèmes d'information. L'état des lieux et les recommandations qui en résultent ont conduit à la nécessité de construire une roadmap sécurité. Les préconisations rendues par le cabinet d'audit permettront de construire ce plan d'action, dont la mise en œuvre sera ventilée sur les prochaines années à venir. Des actions correctives ont déjà été opérées sur certains points sensibles et corrigables sans modification de l'infrastructure (fermeture d'un ancien serveur, applications de patches de sécurité, etc.).

Un second audit a porté sur la refonte du site intranet de l'Agence. Ce projet de changement d'outil (dont l'actuel a été implémenté en 2007) a permis de s'interroger sur les attentes et les besoins des collaborateurs en termes d'accès et de diffusion de l'information interne. La prochaine étape consistera à choisir la solution technique adéquate pour matérialiser le résultat de cette étude.

Enfin, une entreprise de services numériques (ESN) a été missionnée pour réaliser une étude générale concernant la modernisation des systèmes d'information (analyse de l'existant, recueil des besoins métiers, applicatifs, recensement des irritants...). À la suite d'entretiens menés auprès des agents (environ 20 % des utilisateurs), il apparaît que le système d'information de l'APIJ est cohérent

avec ses activités et le nombre d'agents présents dans l'Agence. Deux axes majeurs d'amélioration ont été distingués (formalisation et révision des process internes d'une part, et renforcement de l'accompagnement à l'utilisation des outils d'autre part) en adéquation avec les enjeux identifiés préalablement avec le groupe de travail piloté par le SIGET. Certains applicatifs existants ont été déterminés comme étant à améliorer (remplacement de produit, montée de version) et de nouveaux besoins majeurs ont émergé (espace de travail collaboratif, logiciel de gestion des marchés publics, renforcement du SIRH...).



2 214 demandes d'intervention informatiques et logistiques

444 dossiers de frais de déplacement traités

1 924 demandes de paiement réalisées sur le pôle SIGET, dont 836 frais de mission reversés aux agents de l'APIJ

19 demandes de paiement réalisées sur le pôle investissement

LE RAPPORT

FINANCIER



90 Contexte 2021
90 L'exécution
du budget

CONTEXTE

2021

L'année 2021 s'inscrit dans la poursuite d'une activité particulièrement soutenue au sein de l'Agence.

D'un point de vue RH, l'année 2021 au premier semestre, a été marquée par la poursuite de la feuille de route issue de l'audit RH, les travaux liés au projet de refonte du cadre de gestion et les problématiques liées au recrutement. L'activité de l'APIJ étant toujours en pleine croissance, le recrutement a été très actif et de nombreux échanges ont eu lieu avec la tutelle pour bénéficier de manière anticipée de la création de 4 ETPT (redéployés en gestion au 1^{er} janvier 2022). En attendant la refonte du cadre de gestion, reportée à 2022, l'APIJ a été autorisée à revaloriser une partie de son personnel via un avenant au cadre de gestion, et ce, afin de répondre à la problématique immédiate de la fidélisation de ses talents dans un marché du travail très concurrentiel et volatil.

En matière de fonctionnement et d'investissement, l'APIJ a porté une attention particulière aux conditions de travail de ses agents, aussi bien en présentiel qu'à distance.

Ainsi, toutes les salles de réunion ont été équipées de dispositifs complémentaires en adéquation avec les nouvelles méthodes de travail hybride (pour les visio notamment). De même, une première partie des applicatifs bureautiques a été mise à jour (tant d'un point de vue technique que sécuritaire) et un quart de la flotte d'ordinateurs portables a été renouvelé.

Parallèlement, l'année 2021 a été marquée par la conduite de 3 audits concomitants :

- | le premier, relatif à la sécurité informatique ;
- | le second, concernant la modernisation des systèmes d'information (outils bureautiques, applicatifs métiers, matériels...);
- | le dernier, sur la refonte du site intranet de l'APIJ.

Le bilan de ces trois études conduira à l'élaboration d'un plan d'action lié au schéma directeur informatique pour les 3 prochaines années.

Il convient ensuite de mentionner la poursuite des dialogues de gestion trimestriels avec le secrétariat général du ministère de la Justice, dialogues dont les principaux thèmes sont la soutenabilité de la masse salariale, les principales dépenses de fonctionnement (loyers, déplacements) et les démarches de progrès engagées par l'Agence.

Enfin, le décret statutaire de l'Agence a été modifié afin de permettre à l'APIJ de se voir confier des projets conjoints avec d'autres entités que le ministère de la Justice ou des projets similaires et de simplifier le fonctionnement du conseil d'administration de l'APIJ.

L'EXÉCUTION

DU BUDGET

SYNTHÈSE DE LA GESTION 2021

Le solde budgétaire de l'exercice 2021 est déficitaire de 304 592,08 € contre une prévision de déficit à hauteur de 592 234,00 € au budget rectificatif numéro 1.

L'EXÉCUTION DU BUDGET EN DÉPENSES

- Personnel : 10 625 276,37 €
- Fonctionnement : 3 214 715,37 €
- Investissement : 65 825,98 €



> Centre pénitentiaire de Marseille - Les Baumettes 3 © Groupe 6, WTF/A Architectes Associés

L'EXÉCUTION DU BUDGET EN RECETTES

La subvention pour charges de service public a été versée à hauteur de 13 210 334 €.

Les autres recettes correspondent à :

- des remboursements par l'assurance maladie des indemnités journalières : 89 279,64 €
- des recettes propres : 13 445 €
- la mise en œuvre de conventions avec le Conseil d'État et le ministère de l'Intérieur : 288 167 €

L'APIJ reste très largement dépendante pour le financement de son fonctionnement de la subvention pour charges de service public.



LES OPÉRATIONS HORS BUDGET

Pour l'ensemble des opérations immobilières, l'APIJ agit, dans le cadre d'un mandat, pour le compte du ministère de la Justice. Ces opérations pour compte de tiers se pilotent par la trésorerie et sont imputées, en comptabilité, en compte de tiers. Elles n'ont donc pas d'effet sur le compte de résultat mais apparaissent dans le bilan et impactent la trésorerie de l'établissement.

Les mouvements des opérations pour compte de tiers concernent les mouvements relatifs à la consommation/réception des crédits de paiement. Ils n'ont pas tous un impact sur la trésorerie. Les retenues de garantie, les libérations de retenue de garantie, les oppositions, etc., engendrent des écarts avec la trésorerie réelle.

LES QUITUS

L'APIJ poursuit l'apurement budgétaire des opérations par les quitus. En 2021, 28 opérations ont fait l'objet d'un quitus.

LA TRÉSORERIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le solde global de trésorerie au 31/12/2021 s'établit à 20 171 268,90 €, selon le détail ci-dessous :

- 16 047 597,95 € au titre des opérations immobilières pour compte de tiers
- 4 123 670,95 € au titre du budget de fonctionnement



Mouvements en crédits de paiement (CP) réalisés au cours de l'exercice 2021

OPÉRATIONS OU REGROUPEMENT D'OPÉRATIONS DE MÊME NATURE	Comptes	Libellé	Débit (C1)	Crédit (C2)
Programme 166 + 362 judiciaire + 176	443413000/443411000/ 443417000/443411000	Protocole judiciaire et conventions judiciaires	31 247 099,52	36 920 371,51
Programme 107 + 362 pénitentiaire	443480000/443450000/ 443486000/443491000/ 443481000/443483000	Protocole pénitentiaire et conventions pénitentiaires	223 875 083,62	225 445 982,86
Convention d'assistance au Conseil d'État TA de Montreuil	443490000	Convention d'assistance au Conseil d'État TA de Montreuil	2 282 245,77	6 850 000
Programme 362 - Plan de relance Saint-Martin		CAJ Saint-Martin	1 770 264,84	700 000
Programme 182 (DPJJ - SLM)		Saint-Laurent de Maroni	6 787,61	105 000
Variation de mouvements impactant la trésorerie mais pas le solde de crédits de paiement (retenue de garantie, oppositions, etc.)			1 725 434,50	533 230,96
TOTAL			257 456 046,86	270 554 585,33



> Palais de justice de Lille © OMA

LISTE

DES SIGLES UTILISÉS

A

AAPC Appel public à candidature
AFPA Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
AMO Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
ARS Agence régionale de santé
ATIGIP Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle

B

BET Bureau d'études techniques
BR Budget rectificatif

C

CA Cour d'appel
CJD Centre des jeunes détenus
CP Crédit de paiement
CP Centre pénitentiaire
CPH Conseil de prud'hommes
CODIR Comité de direction
COORDONNATEUR SPS (CSPS) Coordonnateur de sécurité et de prévention de la santé
COP Contrat d'objectifs et de performance
CNDA Cour nationale du droit d'asile

D

DEAL Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DIECCTE Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DSN Déclaration sociale nominative
DPJJ Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
DPP Direction de la programmation et de la prospective
DQC Direction de la qualité de la construction

E

ENAP École nationale d'administration pénitentiaire
ETPT Équivalent temps plein travaillé

G

GTB Gestion technique des bâtiments
GPEC Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

H

HQE Haute qualité environnementale

I

IDC Île de la Cité
INRAP Institut national de recherches archéologiques préventives

J

JIRS Juridictions interrégionales spécialisées

M

MGP Marché global de performance
MCE Maîtrise d'œuvre
MPGP Marché public global de performance

O

OFII-OFPRA Office français de l'immigration et de l'intégration – Office français de protection des réfugiés et apatrides
OM Outre-mer
OPPBTB Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

S

SAS Structure d'accompagnement vers la sortie
SAR Service administratif régional
SCQ Schéma de contrôle qualité
SIGET Service d'information et de l'environnement de travail
SMPR Service médico-psychologique régional
SPIP Service pénitentiaire d'insertion et de probation

T

TA Tribunal administratif
TASS Tribunal des affaires de sécurité sociale
TC Tribunal de commerce
TCI Tribunal du contentieux de l'incapacité
TI Tribunal d'instance
TJ Tribunal judiciaire

U

UCSA Unité de consultation de soins ambulatoires

V

VRD Voirie et réseaux divers



► Palais de justice de Meaux © Atelier du Pont Architectes



Directeur de la publication :
David Barjon

Document édité par :
Marion Moraes, mission communication

Crédit photographique de la couverture :
Palais de justice de Mont-de-Marsan
© Jean-François Tremege

Conception graphique & impression :
 AGENCEZEBRA.COM

Imprimé sur du papier issu de forêts
gérées durablement.

www.apij.justice.fr

IMMEUBLE OKABÉ

67, AVENUE DE FONTAINEBLEAU

94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

TÉL. : +33 (0)1 88 28 88 00



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APIJ